

L'ACTION NATIONALE

Volume LXVI, Numéro 5

Janvier 1977

\$1.50

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS :

Au lendemain des élections

RICHARD ARÈS :

Révélations de la Commission Cliche

PATRICK ALLEN :

Bronfman vs P.Q. Hell
Actualités sur le vif

PIERRE TRÉPANIER :

Le 2 mars 1878

JEAN GENEST :

Le Livre vert de M. L'Allier

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE
D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

	pages
F.-A. ANGERS : Au lendemain des élections	321
Richard ARÈS : Les révélations de la Commission Cliche.....	345
Patrick ALLEN : Bronfman vs P.Q. Hell	357
Actualités sur le vif.....	363
Pierre TRÉPANIÉ : Le 2 mars 1878	372
Jean GENEST : Le Livre vert de M. L'Allier	389
ACTUALITÉ SUR L'IMPÉRIALISME MARXISTE	399

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

LA COOPÉRATION, 2^e volume

Vient de paraître aux éditions Fides au prix de \$8.00. Le premier volume coûte \$5.00. Pour bien marquer l'importance que M. Angers attache à ces deux volumes qui résument une partie de son enseignement et de sa pensée, il disait, lors du lancement : « J'aimerais être pour la coopération ce que Adam Smith fut pour le capitalisme ».

L'ACTION NATIONALE

Volume LXVI, Numéro 5

Janvier 1977

\$1.50

Éditorial

Les élections du 15 novembre 1976 font retrouver au Québec le fil de son histoire

par François-Albert Angers

Il serait difficile que le soussigné, en tant qu'il est président du Mouvement Québec français en même temps que président de la Ligue d'Action nationale, n'ait pas tiré très grande satisfaction du résultat de l'élection du 15 novembre 1976. Et à ce stade-ci du propos, ce n'est pas tant du Parti québécois qu'il s'agit que de la réponse du vote populaire aux attentes du MQF quant au parti libéral et à l'Union nationale.

À notre avis, l'enjeu principal dans cette élection — je ne dis pas le seul — c'était de savoir si le peuple du Québec était prêt, sous quelque autre prétexte que ce put être, à ramener au pouvoir un gouvernement qui a trahi sur la question fondamentale que constituent les droits et l'avenir linguistique d'un peuple. Il y a par suite une grande satisfaction à éprouver, pour tout patriote, de constater qu'effectivement cela n'a pas passé cette fois-ci plus qu'en toute autre circonstance. En 1969, c'était l'Union nationale qui avait trahi avec le bill 63 ; et à l'élection de 1970, l'Union nationale était battue, réduite à la plus simple expression des électeurs que l'on peut dire en quelque sorte « bêtement partisans », ceux qui voteront toujours pour le parti quoi qu'il fasse ou dise. En 1976, c'est le tour du parti libéral d'être défait à la première élection qui suit le vote du bill 22 en 1974. Et l'Union nationale qui, dans la même élection, offre de nouveau un programme de trahison sur la question de la langue se voit maintenue au niveau où elle était tombée en 1970, et cela en dépit d'un vote anglais plus fort en sa faveur cette fois-ci. Il faut d'autre part constater qu'avec plus de 30% du vote, le parti libéral n'a pas subi une correction aussi sévère que celle que nous aurions souhaitée ; mais la loi 22 était moins facile à déchiffrer, avec son article 1 sur le français langue officielle, que la loi 63.

On voudra nous dire qu'il n'est pas si clair que la loi 22 ait joué un rôle déterminant dans la défaite du parti libéral. Mais il ne saurait être contesté qu'elle a sûrement joué un rôle déterminant dans le vote d'une proportion des votants. Et il reste, pour la thèse générale de l'influence des questions nationalistes dans le résultat des élections au Québec, une constance de coïncidence qui ne saurait

manquer d'être en fin de compte très significative. On veut bien, en diverses occasions, nous seriner que le peuple ne s'intéresse pas aux questions de ce genre . . . ; qu'il est avant tout préoccupé de pain et de beurre, de chômage, de prestations sociales, etc. Que cela soit incontestable pour une proportion x de la population est sans doute indiscutable ; et cette proportion est sans aucun doute assez forte pour que les cas particuliers ne soient pas difficiles à découvrir pour étayer la thèse. Mais est-ce vraiment là le fin mot de la question ?

Si d'abord nous estimons qu'il y a encore un minimum de 20% de la population qui est « bêtement partisane » pour chacun des deux grands partis bleu et rouge ; de gens par suite qui votent toujours « rouge » ou toujours « bleu » parce que leurs pères et leurs grands-pères et arrière-grands-pères votaient « bleu » ou « rouge », nous avons quand même déjà 40% des votants qui ne sont motivés ni par une catégorie ni par l'autre des thèmes que l'on pourrait qualifier d'« intelligents ». Dans les 60% qui restent, il y a des gens de diverses classes et de diverses situations qui se diviseront aisément sur leur façon d'apprécier les questions de pain et de beurre, de chômage, de prestations sociales, etc. De sorte que la proportion des votants sensibles aux questions nationalistes n'a pas besoin d'être très forte pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre si une situation critique la fait se porter en masse d'un seul côté.

Avant les années 30, il n'y a guère eu de situations critiques de ce genre en jeu dans les élections du Québec. Ce type de problèmes s'est posé surtout sur la scène fédérale de 1867 jusqu'aux années 30. Et, le parti conservateur a perdu la confiance des Canadiens-Français avec la question des écoles, celle de Louis Riel, puis celle de la conscription. Il fut pratiquement éliminé du Québec depuis, à de rares intervalles près. Faute de parti de rechange, le parti libéral a moins souffert d'avoir fini lui-même par manquer à sa parole sur la conscription, puis d'avoir amorcé la centralisation qui mettait en jeu l'autonomie du Québec. Mais c'est alors que les Franco-Québécois se sont de plus en plus détournés de la scène fédérale, se sont de plus en

plus portés vers leur gouvernement « provincial » pour y voir leur vrai gouvernement, alors que jusque-là on ne lui portait guère plus d'attention qu'à un grand gouvernement municipal.

Le grand coup est venu en 1948 quand, sur la question de l'autonomie vraiment mise en jeu par le refus du Fédéral de tenir ses promesses de remettre les impôts directs aux provinces une fois la guerre finie, Maurice Duplessis prit tous les comtés du Québec, sauf les comtés dominés par le vote anglais. Et en dépit de tout ce qu'on prétend du supposé cynisme matérialiste de nos gens, le thème de l'autonomie lui assura ensuite le pouvoir jusqu'à sa mort, durant 15 ans d'affilée, pendant que le parti libéral forcé par ses accointances fédérales de dénoncer « l'autonomisme de Duplessis », se « cassait littéralement la gueule » à chaque élection en s'esquintant à maintenir le débat sur le pain et le beurre, sur les réformes sociales. Les « matraquages » des ouvriers, l'opposition syndicale massive à Duplessis, rien n'y fit. C'est l'autonomie qui l'emporta sans coup férir. La preuve finale de l'importance des questions nationales et du vote nationaliste dans le résultat des élections au Québec, en situations critiques, elle vint encore lorsqu'en 1960, après avoir tergiversé jusqu'à un mois avant l'élection avec des « Lesage s'engage » où Duplessis était dénoncé comme ayant été la cause de tous nos maux avec sa résistance autonomiste, M. Jean Lesage fit une soudaine volte-face et proposa au Québec, pour être bien sûr de gagner son élection, un programme plus nationaliste que jamais encore il n'en avait été proposé à la « Province ». Et il gagna, de justesse d'ailleurs vu le peu de confiance qu'il inspirait aux nationalistes. Barrette, de son côté, avec sa campagne du « grand monsieur » avait oublié les thèmes nationalistes pour valoriser ses origines ouvrières, sa « boîte à lunch ».

Les choses n'ont pas changé depuis. Johnson réussit à doubler Lesage en 1966 en donnant des gages à l'indépendantisme, maintenant en marche : l'« égalité ou l'indépendance » l'emporta sur le « maître chez nous ». Dans l'élection de 1970, l'attitude de Jean-Jacques Bertrand, avec le bill 63, avait porté la bataille sur un terrain plus sensible

encore que celui de l'autonomie : celui de la langue. Bourassa en 1973, alors qu'il n'avait pas encore retouché la loi 63, s'en tira en promettant qu'il ferait de la question de la langue, la première priorité de son deuxième mandat. Et il connaît la débandade dans ce deuxième mandat où il a tenté de donner le change à la population en substituant la loi 22 à la loi 63. Dans toutes ces élections, bien sûr, d'autres questions que les sujets nationalistes furent traitées, mais il reste qu'en toutes circonstances la ligne droite de tendance passe par les questions nationalistes, au point de fausser souvent les résultats quant aux autres problèmes de la vie sociale du Québec.

Il faut espérer fortement ici que le parti québécois au pouvoir, et qui ne s'est pas toujours montré très ferme sur la question de la langue alors que se poursuivaient tous ces débats au Québec depuis 1969, ne voudra pas tenter à son tour d'esquiver la nécessité de donner au Québec la législation qui en fera un État vraiment français. Nous en sommes au point, dans notre vie nationale, où toute forme d'esquive à ce sujet est une forme de trahison qui transcende tout intérêt de parti. Tout parti qui se veut vraiment un parti de la Nation doit clarifier la situation linguistique de façon à donner au français une situation de droit formelle, les autres langues pouvant rester libres, comme dans tout pays normal, de s'assurer des situations de fait en tout ce qui n'est pas interdit comme susceptible de porter atteinte au caractère intrinsèquement et authentiquement français du Québec.

x
x x

La trahison de nos deux grands partis traditionnels en matière de langue — et au cours des deux mandats Bourassa, en matière d'autonomie non moins — ayant été dûment rétribuée par la défaite, il n'y avait plus guère qu'un combattant valable pour cueillir les fruits de la victoire : le Parti Québécois. Rappelons qu'aux élections de 1973, ce parti avait fait le pas décisif qui devait quasi automatiquement le mener un jour au pouvoir. Sa faiblesse apparente — six députés seulement — n'avait été le fait que des caractéristiques particulières de notre régime électoral tech-

niquement bipartiste. Mais comme le parti québécois se situait alors comme un tiers parti, ses chances d'obtenir un nombre important de députés avec 30% du vote étaient grandes. Ce calcul fut déjoué par l'effondrement total de l'Union nationale, réduite à zéro député et à 5 secondes places, à cause du transfert global des votes de ses partisans au parti libéral par peur du « séparatisme ». Le retour à la normale engendré d'une part par la mauvaise administration du gouvernement libéral, et d'autre part par une opinion déjà tentée malgré ses peurs de tourner au parti québécois¹, a produit en 1976 ce qui était quasi littéralement écrit dans les cartes de notre destin dès que l'Union nationale reprendrait sa place minimum sur l'échiquier électoral et que l'atténuation de la peur du Parti Québécois ferait encore progresser son pourcentage dans le total des votes. Un parti qui avait 30% des voix, 6 députés, 80 secondes places, et dont l'idéologie était en progression constante depuis trois élections successives, ne pouvait pas connaître un autre sort que le pouvoir dans une lutte à trois avec répartition convenable des votes entre chacun des trois partis.

On dira : il est facile de diagnostiquer après coup. Mais si l'on veut bien relire ce commentaire des élections de 1973 précédemment cité, on pourra voir que si difficile que puissent être les prévisions électorales, il y a des combinaisons de chiffres dont on peut tirer des résultats certains . . . s'ils se produisent. J'avais écrit entre autres, à ce moment-là : « Techniquement, le parti québécois s'est placé en 1973 comme le parti appelé à prendre le pouvoir un jour selon le jeu normal des forces en action dans notre système politique. Quand le prendra-t-il ? Ça c'est une autre histoire ! Si le réaligement des forces qui vient de s'effectuer correspond à un changement profond, nous rentrerons pour l'avenir dans un système bipartiste . . . Si les forces indépendantistes savent rester unies, les tentatives des tiers partis non indépendantistes (si elles se rétablissent) ne pourront alors à l'avenir que faciliter l'ac-

1. Cf mon commentaire des élections de 1973 dans l'Action nationale de janvier 1974, pp. 377-378.

cession plus rapide du Parti Québécois au pouvoir en divisant le vote fédéraliste. »¹

C'est le plus simplement du monde ce qui vient de se produire avec environ 20% des voix au lieu de 5% à l'Union nationale.

Si nous essayons de mesurer la portée du rétablissement de l'Union nationale à son minimum de partisans inébranlables par un calcul simple (transférer au parti libéral les trois-quarts du vote union nationale dans chaque circonscription), nous trouvons ceci. Vingt-trois (23) circonscriptions de plus auraient alors certainement été acquises au parti libéral, dont trois (3) dans Montréal, avec une possibilité supplémentaire de quatre (4) autres circonscriptions où la lutte aurait été très serrée. On serait donc devant une Assemblée nationale composée de 50 à 54 libéraux, et de 47 à 43 péquistes. Tous les gros canons du parti québécois auraient été élus : Lévesque, Parizeau, les deux Morin (Jacques-Yvan et Claude), Burns, Laurin, Charron, Léger, Bédard, Lessard, Marois, Joron, Landry et Bisailon, de même que parmi les nouvelles recrues Rodrigue Tremblay, Jacques Couture, Lise Payette et Gérald Godin (Robert Bourassa était battu quand même, de même d'ailleurs que Jean Marchand). Beaucoup se demanderont si cela n'aurait pas mieux valu que le pouvoir avec un vote minoritaire de 41% et la situation difficile laissée par la dernière administration libérale.

Ce succès important de toutes les grandes vedettes du parti québécois mérite qu'on s'y arrête. Il est à référer aux commentaires faits à l'occasion de la précédente élection, indiquant qu'il n'est pas surprenant que les vedettes d'un parti, qui n'en sont pas toujours les éléments les plus électoralistes, ne soient pas ceux qui connaissent le succès quand le vent ou courant général des opinions n'est pas suffisamment favorable au parti.¹

Le résultat de 1976 tend à démontrer que le vent était nettement, cette fois, favorable au Parti Québécois.

1. Op. cit., pp. 394-395.

1. Op. cit., p. 383.

Mais de quel Parti Québécois s'est-il agi ? Du parti québécois indépendantiste, ou du parti québécois promettant pour le moment de s'en tenir à une bonne administration provinciale ? La problématique de ceux qui ont engendré la stratégie du pouvoir à prendre par la contestation surtout d'un mauvais gouvernement provincial et la proposition d'être substitué à lui en vue principalement d'assurer une bonne administration, m'a toujours paru déficiente quant à ses bases, même si le résultat produit empêchera toujours qu'on en conteste l'efficacité . . . électorale ! Au départ du raisonnement, en effet, l'orientation vers cette stratégie se fondait sur l'idée que, par rapport à la proposition d'indépendance, le Parti Québécois avait atteint un plafond avec les 30% du vote total dans l'élection de 1973. Or une telle perception des choses était contraire à toutes les lois de la dynamique de l'évolution des phénomènes : il était proprement invraisemblable de soutenir qu'après une poussée de 9% à 30% en trois élections successives, en passant progressivement par 9% et 24%, le tout dans un intervalle de 12 ans (à partir de 1962 comme point zéro), il était invraisemblable, dis-je, de penser en termes de plafonnement. L'idée indépendantiste à elle seule, étant donnée les réalités qui la sous-tendent, ne pouvait sûrement pas produire moins de 33 à 35% du vote total, surtout quand aucun accommodement n'est venu d'Ottawa pour arrondir les angles des relations fédérales-provinciales.

De la même façon que pour la détermination du rôle de l'Union nationale dans le résultat, on peut se faire une idée de ce qu'aurait pu donner une proportion de 35% du vote au parti québécois, en répartissant uniformément les votes en moins pour le parti québécois dans toutes les circonscriptions ; et cela selon qu'on porte ces votes sur le parti libéral ou l'Union nationale. Si ainsi l'on enlève 1 500 votes au Parti québécois dans tous les comtés, il serait resté encore 53 péquistes avec 50 libéraux si toutes ces voix étaient allées au parti libéral ; et 55 péquistes avec 35 libéraux et 18 Union nationale si toutes ces voix étaient allées à ce dernier parti, comme c'eût été plus vraisemblable vu le mécontentement régnant contre l'administration Bourassa. La thèse d'un plafonnement du Parti Québé-

cois par l'idée d'indépendance ne se serait donc sûrement pas vérifiée, mais ces calculs montrent qu'elle aurait eu des chances de placer le Parti Québécois dans l'inconfortable position d'être un gouvernement minoritaire.

Sous ce jour, il faut donc conclure que l'événement donne raison aux stratèges du Parti Québécois, en conférant à celui-ci une majorité parlementaire plus que confortable avec un pourcentage plus significatif du vote populaire. Même du point de vue des intransigeants — auquel je ne cache pas que j'ai tendance à me rallier sur les questions de principe en y mettant quand même quelque souplesse — le résultat atteint permettra au Parti Québécois en tant que gouvernement, de travailler plus efficacement pour l'indépendance — non pas nécessairement que s'il avait été une forte opposition plus spécifiquement mandatée pour cela, ceci c'est autre chose à discuter sur un autre plan — que s'il s'était trouvé gouvernement minoritaire avec un tel mandat alors assez embarrassant.

Quant à cette question, justement, de savoir si faute de pouvoir — et on le savait — obtenir un mandat de gouvernement pour l'indépendance à la majorité absolue des voix, il ne valait pas mieux militer pour un renforcement de la position oppositionniste, elle présente de multiples facettes. En pure stratégie, elle apparaît sûrement préférable. Une opposition forte, face à un gouvernement qui peut alors être poussé dans ses derniers retranchements et faire ainsi à la face de l'opinion publique la preuve définitive de son incapacité ou de son impéritie sans passer au programme de l'opposition, a des chances de faire avancer une idée — mais peut-être pas un parti qui peut se faire voler son programme — plus sûrement que le pouvoir dans des conditions incertaines ou instables. Mais il y a aussi en la matière les circonstances dont il faut tenir compte.

Au soir de l'élection, un journaliste posa à René Lévesque la question de savoir si son objectif véritable de la campagne avait été le pouvoir. Après ce qui m'a paru un très fugitif instant d'hésitation, René Lévesque répondit oui, en apportant comme raison que la situation risquait de trop se détériorer avec encore quatre autres années de pareil gouvernement et administration. La remarque est d'import-

tance et le soussigné ne pourrait être que le dernier à constater qu'elle soit cruciale puisqu'il écrivait lui-même du « succès » de 1973 :

Du point de vue d'un parti se formant pour exprimer en politique concrète, (l')aspiration profonde de notre peuple à l'indépendance, voilà sûrement un enracinement profond. Un enracinement qui, en dépit des déceptions des lendemains d'élection, est, pour notre peuple comme pour le parti, beaucoup plus prometteur que des victoires trop rapides et trop spectaculaires. Tout cela serait parfait si ce mouvement n'arrivait pas tout juste un peu trop tard pour notre sécurité ; au moment où il pourrait déjà être trop tard par rapport aux événements déjà engagés, en une période de notre évolution historique qui nous place dans une course contre la montre entre la décroissance démographique et le contrôle des moyens politiques d'y parer par la francisation systématique des immigrants. »¹

Pour parodier M. de la Palisse, il faut bien constater que quatre ans plus tard il n'est pas plus tôt, et que quatre années encore de vagues, hésitations et démissions, n'amélioreraient pas les choses. En voulant le pouvoir un peu trop tôt dans la perspective des normes les plus favorables abstraitement parlant, le Parti Québécois a certainement pris un risque sérieux de mettre l'idée d'indépendance en difficultés ; mais dans les circonstances, il faut bien admettre que c'est un risque calculé défendable en raison même des dangers que la perpétuation des situations actuelles faisait courir à la possibilité même de réaliser l'indépendance plus tard.

Mais il y a aussi des dangers ou des servitudes à la formule d'une stratégie électorale du pouvoir plutôt que du triomphe de l'idéal : le danger d'être poussé par la suite même des événements, d'une stratégie de bon aloi, qui est toujours nécessaire, à l'électoratisme, c'est-à-dire du piège du pouvoir pour le pouvoir. Il y a un parallèle intéressant à faire ici entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui s'est

1. Op. cit., pp. 378-379.

passé en 1935-1936 avec l'Action libérale nationale. Il faut rappeler que l'atmosphère d'euphorie que nous venons de connaître avec la victoire du Parti Québécois et tous les beaux et grands espoirs qu'elle suscite, nous l'avons vécu non moins intensément dans la montée vers la victoire de l'Action libérale nationale contre le régime Taschereau au cours des deux élections qui permirent, à un an d'intervalle, d'abord à l'Action libérale nationale de supplanter les conservateurs en une opération qui réduisit la majorité parlementaire de Taschereau à une ou deux voix, puis de passer au pouvoir sous le nom d'Union nationale. Il n'y avait pas, à ce moment-là, l'idée d'indépendance : l'état des relations entre Ottawa et Québec ne posait pas ce problème dans les termes que nous connaissons depuis 1940. Mais l'idée de rénovation ou de restauration sociale était au premier plan avec non moins d'ampleur et un programme de réformes très avancées pour l'époque, et même à certains égards (celui des nationalisations notamment) pour aujourd'hui.

Or l'opération ne s'était finalement pas faite sans l'intervention d'une stratégie du pouvoir, où on avait dû sacrifier quelque partie de l'idéal par souci de pouvoir. C'est pour éviter une lutte à trois et s'assurer le pouvoir à coup sûr que l'Action libérale nationale, après l'élection de 1935, se décida d'entrer dans une alliance avec Maurice Duplessis et le parti conservateur dont, bien sûr, l'idéal était bien différent de celui qui animait Paul Gouin et ses amis Hamel, Grégoire, Chaloult, etc. Ce fut l'alliance du pot de terre et du pot de fer, ou du bouc et du renard ; et le prix du pouvoir, ce fut finalement l'évacuation de l'idéal. Le désenchantement vint d'ailleurs bien vite, lors de la formation du cabinet Duplessis, que l'Action libérale avait consenti à reconnaître comme le chef de l'Union nationale.

Dans le cas du Parti Québécois aussi la volonté de prendre le pouvoir au plus vite a engendré une alliance. Il ne s'agit pas d'une alliance entre des partis, mais avec l'opinion publique fédéraliste du corps électoral, à qui on a promis qu'aucune tentative de rendre le Québec indépendant ne sera poussée sans que ceux-là aient eu le privilège de dire non en quelque sorte au préalable et de faire

échec au projet s'ils peuvent se retrouver en majorité, avec l'appui du vote anglophone y compris. Ce qu'il est intéressant de noter c'est que ce pacte avec l'opinion publique a peut-être évité au Parti Québécois d'avoir à refaire un type d'expérience comme celle de 1935-1936, c'est-à-dire l'obligation d'entrer en alliance avec un autre parti pour pouvoir gouverner, ce qui eût été plus gênant que les pleins pouvoirs avec la seule obligation d'honnêteté envers la population.

Une chose est certaine, en dépit des prétentions des adversaires, le chef du Parti Québécois, comme d'ailleurs ses candidats, n'ont pas fait un usage proprement électoraliste, ni ne sont tombés dans pareille attitude à la suite de la décision si discutée chez les militants de ne pas faire la campagne sur l'indépendance après avoir obtenu l'inclusion du référendum préalable dans le programme du parti. On n'a guère parlé de l'indépendance, mais on n'a pas dissimulé que ce fût-là le programme et l'option fondamentale du parti. Les adversaires se sont d'ailleurs chargés de bien avertir le peuple qu'en votant parti québécois, il votait pour des « séparatistes ». Au surplus, après les élections, René Lévesque a très directement et très franchement réitéré les objectifs du parti québécois, tout en assurant la population qu'il tiendrait l'engagement pris de ne se considérer pour le moment que comme un gouvernement « provincial » élu pour administrer une « province » dans le cadre des constitutions existantes, mais avec l'intention bien ferme de travailler en même temps à bâtir un « pays » et de le conduire vers l'indépendance si tel est bien le désir de la population tel qu'il s'exprimera dans un référendum.

Naturellement, il reste à voir comment tout cela pourra se dérouler en fonction de l'expérience de gouvernement et des multiples obstacles qui seront mis sur la voie de l'indépendance. Plus évidente aujourd'hui en tout cas est la leçon importante qui se dégagait déjà de la réaction du parti au lendemain de ce qu'on appelait la défaite de 1973¹, à savoir qu'un parti étant fait pour arriver au pouvoir, on ne saurait compter sur lui que dans des limites relativement étroites pour former une opinion publique en faveur d'une option ou d'une politique. Un parti est toujours tributaire de

l'opinion publique beaucoup plus qu'il n'en peut être l'éducateur, même si son rôle d'éducation n'est pas négligeable. Mais ce n'est jamais sans quelque danger qu'il le remplit bien, parce qu'en définitive, pour être élu, il faut avoir plus la préoccupation de connaître l'opinion publique et de s'y conformer, que celle de la régenter et de la réformer. La politique est l'art du possible. En démocratie, l'art du possible commence par celui de prendre le pouvoir, puis se complète par celui d'y rester. La différence entre le politicien, l'idéologue et l'homme d'État, se situe là que l'idéologue pur éduque mais n'arrive jamais au pouvoir, que le politicien arrive et se maintient au pouvoir mais n'éduque jamais, alors que l'homme d'État sait conduire les affaires de son peuple au bon port qu'il sait concevoir et envisager, à la fois parce qu'il sait rester au pouvoir en suivant l'opinion publique, et orienter l'opinion publique sans la contrarier vers l'acceptation des objectifs qu'il poursuit.

Mon opinion n'a pas changé, et ce ne sont pas ces récents événements qui la changeront, à savoir que le tort du peuple canadien-français a été de trop s'en remettre aux partis et à l'action partisane pour atteindre ses objectifs sans s'occuper suffisamment, je ne dirai pas de créer car nous sommes d'incorrigibles créateurs à répétition de toutes sortes d'institutions et de plans, mais de soutenir et de rendre efficaces les structures de base de la vie nationale et de la formation de l'opinion publique. Ce qui ressort le plus de l'élection du 15 novembre quant à l'objectif de l'indépendance, c'est que celle-ci ne se fera pas sans la formation d'un fort courant d'opinion publique pour soutenir un gouvernement bien intentionné, mais qui ne sera plus aussi libre qu'il l'était dans l'opposition de se compromettre à fond sur des idéaux que toutes sortes de circonstances, pas toutes prévisibles d'ailleurs, pourront tendre à rendre impopulaires au plan de prétentions ou d'affirmations gouvernementales. C'est le moment venu pour nos sociétés nationales, qui ont joué un rôle certain dans notre évolution mais qui l'ont fait plutôt en vivant qu'en étant réellement actives et efficaces, de faire un effort final pour qu'une nation forte, selon l'expression du Père Arès, rende possible l'existence d'un État fort pour la cause de l'indépendance.

x
x x

Dans l'état actuel des choses, l'arrivée du Parti Québécois au pouvoir vient combler les aspirations et les espoirs, non pas partisans mais patriotiques au sens le plus vital du mot, de plusieurs générations d'hommes qui ne se sont jamais courbés sous le joug créé par la Conquête, qui se sont toujours refusés à collaborer avec l'occupant sous quelque forme que ce soit, si atténuée qu'elle ait pu être en façon de compromissions ou de compromis. Et ce n'est pas la faute de ces personnes si la situation politique fait que ce soit le seul de nos partis qui puisse vraiment incarner la plénitude de notre idéal de vie nationale. C'est la faute de ceux qui ont accepté le jeu des compromis et des compromissions dans les autres partis dominés par les intérêts de l'occupant, même si nous connaissons toute leur argumentation quant aux « services qu'ils ont rendu en tirant le meilleur parti possible des circonstances ». Même s'il ne peut être affirmé qu'ils ont eu complètement tort, parce qu'il y a évidemment des temps pour chaque chose et des situations qui ne sont pas suffisamment grosses pour engendrer certains résultats plus parfaits, il reste qu'ils ont à divers moments, par trop de complaisance et de souci d'arrivisme, bloqué autant les voies de la libération, qu'ils ont pu à d'autres moments enrayer les voies de la répression.

Ce qu'il y a de portée historique profonde dans l'événement du 15 novembre 1976, je l'ai déjà discuté lors de la dernière élection, alors que s'est produit le déclic majeur du nouveau processus historique dans lequel nous ont fait entrer le RIN / RN et le Parti Québécois : l'insertion régulière dans nos processus politiques coloniaux d'un parti indépendantiste comme opposition officielle de Sa Majesté à l'Assemblée nationale du Québec. Je ne veux pas redire tout ce que j'ai expliqué alors : on le retrouvera au numéro de l'Action nationale de janvier 1974. Je résume rapidement : l'effort de libération du Québec mis en marche par nos ancêtres dès les lendemains de la Conquête, la victoire constitutionnelle de 1774, les victoires politiques de 1791 et les débuts du self-government dans une structure de partis qui oppose les conquis (le parti « canadien-français »)

aux conquérants (le parti des « marchands » ou des « Anglais »), l'obstruction des forces coloniales et la montée vers l'échec de 1837, la prise en tutelle des conquis dans des structures de partis imposées qui ignorent volontairement les aspects nationaux de notre vie collective et nous divisent en « bleus » et en « rouges » selon les lignes de pensée du conquérant qui assume le « pays » et nous intègre dans ses institutions à lui.

De 1837 jusqu'au 15 novembre 1976 nous n'avons donc plus eu de politique nationale vraiment à nous. Nous n'avons jamais cessé, parce qu'à peu près personne d'entre les nôtres même chez ceux qui collaboraient n'a jamais vraiment capitulé, — nous n'avons jamais cessé d'être dans l'opposition même comme membres à Ottawa d'un des partis au pouvoir, même à Québec par nos gouvernements en majorité composés de Canadiens-Français et dirigés par des Canadiens-Français. Aucun de ces partis, même à façade francophone dans Québec, ne nous a jamais vraiment appartenu en dépit des majorités, si fortement manipulées, qui les soutenaient. Et toutes les tentatives entreprises pour essayer de corriger la situation, surtout à partir du XXe siècle où l'injustice nous fit commencer à relever la tête courbée depuis 1837, aboutirent finalement à l'échec, sous une forme ou sous une autre, même par exemple sous la forme Union nationale au pouvoir pendant près de vingt ans.

René Lévesque, à qui nous devons toutes nos félicitations et notre admiration pour avoir réussi enfin la remontée et le succès, donne en somme la main à Louis-Joseph Papineau par dessus 140 ans d'histoire morne et divagante, pour reprendre la marche vers la libération là où la faillite de la rébellion de 1837 l'obligea à entrer dans le dilemme de la résistance et de la collaboration. Nous nous retrouvons maintenant en quelque sorte comme en 1830, avec un parti bien à nous face à des partis qui sont plus ou moins des partis d'Anglais (qui étant français d'expression courtisent par dessus tout le vote anglophone). La situation n'est peut-être pas techniquement ou politiquement aussi favorable qu'alors, car notre seul parti vraiment québécois ne reçoit encore l'appui que de 41% d'une population jetée

dans la confusion par la longue période historique divagante dont elle sort. Mais sans doute reprendra-t-elle confiance en elle-même maintenant qu'elle a pu voir que le parti québécois arrive au pouvoir sans que le ciel lui tombe sur la tête. Et avec la remontée de la confiance, nous assisterons sans doute à un réaligement éventuel des autres partis dans un sens plus favorable à la promotion nationale dans l'unité de toute la nation.

On a attiré mon attention sur un des aspects de cette victoire que personne n'a souligné. C'est combien le « triomphe » pour cette victoire, dans le rassemblement notamment survolté d'émotions du Centre Paul Sauvé, s'est terminé sans le moindre incident. Comme rien ne s'est produit, personne n'a pensé que cette victoire « révolutionnaire » aurait pu, selon les schèmes envisagés par les adversaires, se terminer dans une apothéose d'émeute, de cassage de vitrines et de gueules, d'irruption de bandes dans les quartiers anglais, etc., comme cela s'est produit trop de fois à l'occasion même de nos fêtes nationales ou autres manifestations, et comme on a eu si peur que cela survienne devant la déception de la défaite apparente de 1973. N'est-ce pas ainsi qu'à tant de lignes ouvertes on parle avec mépris des « péquistes, communistes, felquistes, barbus révolutionnaires, etc., etc. » ? Au contraire, nous avons vu, le 15 novembre 1976 au soir, la différence qu'il y a entre fêter dans la frustration, dans l'état de répression, en vue de s'affirmer contre la domination et l'injustice, et fêter dans l'avènement d'un grand espoir et le déblocage des voies d'avenir.

Naturellement, grande est la responsabilité des hommes qui ont gagné le pouvoir et qui doivent être à la hauteur de tous ces espoirs. Mais il y a là une qualité d'hommes qui inspire confiance. Le nouveau gouvernement a cela d'inusité qu'il n'est pas fait de politiciens professionnels en mal d'arriver et donc de consentir à tous les compromis qu'il faut pour cela. Ce type de politiciens professionnels qui a toujours été chez nous d'autant plus contestable, sinon parfois méprisable, qu'il ne pouvait arriver qu'en jouant le rôle de collaborateur plus ou moins souple envers les forces ou intérêts d'occupation. Le groupe d'hommes qui arrive au pouvoir avec le Parti Québécois

sort au contraire de cette partie de la population qui, au cours des 140 ans d'histoire mentionnés, s'est généralement tenue à l'écart de la politique parce qu'elle la trouvait trop malpropre, étant sans espoir d'aboutir en dehors des partis traditionnels ; ou qui ayant eu un temps l'illusion de réformer les partis traditionnels, s'en est retiré en attendant des formations qui feraient plus de place à l'intelligence et à l'honnêteté. Le style de gouvernement au Québec devrait donc considérablement changer au cours des prochaines années.

Il ne serait pas honnête de ne pas mentionner cependant qu'un gros point d'ombre persiste, même après l'avènement du Parti Québécois : la question de savoir s'il nous acheminera vers un Québec vraiment français, ou vers un Québec à l'intérieur duquel auront été consolidées toute une série d'hypothèques de bilinguisme. Pour ce qu'il comporte d'affirmations qui paraissent claires à ce sujet, le programme du Parti Québécois n'en reste pas moins confus, sinon même à tendance complaisante pour de supposés « droits acquis » des Anglais, étendus aux Néo-Québécois parce qu'ils seraient arrivés alors que nous n'avions pas le même courage qu'aujourd'hui d'affirmer nos droits et qu'ils auraient eu raison de croire qu'ils s'en venaient dans un pays anglophone.

Maintenant au pouvoir, le Parti Québécois va avoir des décisions majeures urgentes à prendre sur le sujet. Elles seront d'autant plus compromettantes pour notre avenir que, cette fois, elles seront prises par un parti qui est censé être plus significatif des vraies volontés nationales. Les journaux continuent de prétendre que René Lévesque aurait fait des promesses pendant la campagne électorale en vertu desquelles la liberté de choix de l'école serait en définitive reconnue à tous les parents de langue maternelle anglaise, aussi bien qu'à tous les néo-québécois, l'obligation de fréquenter l'école française ne devant s'appliquer qu'aux nouveaux immigrants. De même, il nous avait été dit avant l'élection que le Parti Québécois avait reconnu la validité d'établir la restructuration scolaire à Montréal selon les lignes linguistiques. Si vraiment les choses sont et devaient être ainsi, ce serait de nouveau au départ, comme pour des raisons quasi similaires en 1935 / 1936, une

immense déception, une sorte d'abdication de ce parti neuf qui se réintégrerait dans le moule des compromissions traditionnelles des « vieux partis » chaque fois qu'une question majeure d'importance nationale se profile à l'horizon politique.

Sur toute la question du français, il faut absolument que le Parti Québécois se dégage complètement des embarras de la loi 63 et de la loi 22, qu'il se refuse à des ajustements de détails pour corriger les conséquences partielles d'une législation mal foutue. Il faut absolument qu'il reprenne toute la question de haut et que la solution des problèmes de détail actuels engendrés par la loi 22 se règlent en fonction de la solution générale de la question linguistique et des principes qui doivent la sous-tendre, non pas à la pièce et à la petite semaine pour tâcher de plaire à tout le monde et à son père.

Ce dont il s'agit, c'est de nous donner, de nous redonner notre « État français », sans bavures, du moins sans plus de bavures qu'il n'en faut reconnaître tant que nous n'aurons pas atteint l'indépendance, c'est-à-dire celles qui se trouvent déjà spécifiquement garanties par les textes constitutionnels canadiens. On le sait, cela se limite pour de l'anglais au Québec, au droit de parler anglais et d'obtenir le texte des lois en anglais à l'Assemblée nationale, et au droit de plaider en anglais devant les tribunaux. Même cela, les juristes sont en majorité d'opinion que nous pouvons nous-mêmes le modifier, et il y aura lieu de voir si ce n'est pas opportun de le faire avant même l'indépendance. À tout événement, là est le maximum des droits à reconnaître, sauf peut-être dans le cas des droits scolaires dont nous parlerons plus loin.

Dans tout cela, il faut cesser de se placer dans la position d'un peuple qui aurait perdu ses droits, qui aurait été bilingue — qui tenterait actuellement de supprimer les droits établis à l'anglais pour son État français. Il faut cesser de le faire parce que ce n'est pas la vérité. Les droits du français au Québec et du Québec au français sont constitutionnellement établis depuis 1774. La Constitution de 1867 y a introduit, *en guise de réciprocité pour des droits équivalents dans le Canada fédéral*, les droits à l'anglais spécifiés plus haut. Le reste, la prédominance de l'anglais

au Québec dans certains secteurs géographiques ou économiques, la présence d'écoles anglaises dans Québec, les renseignements donnés aux immigrants quant à la connaissance de l'anglais seule suffisante partout au Canada, tout cela fut fait par voie d'oppression, de domination, de refus des Anglo-Canadiens de reconnaître les droits établis par leur propre Souverain ; et n'a résulté que de notre propre sujétion ; en même temps que d'une aptitude développée au fil des années à trop de générosité à subordonner nos propres droits au respect de supposés droits des autres.

Rien dans tout cela n'a pu créer de droits acquis. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est tout simplement de rectifier les choses selon ce qu'elles sont et de faire cesser les injustices individuelles et nationales dont nous avons été l'objet. Les Néo-Québécois sont des citoyens à part entière ; et comme tels n'ont pas à retenir de droit contre la majorité si celle-ci décide d'effectuer démocratiquement les changements qui conviennent pour exprimer la volonté nationale. Ils vont participer aux décisions, leur poids s'est fait et se fera sentir dans la balance. Si le Québec doit être français, ils auront à devenir francophones, sans quoi ils resteront des étrangers dans la Cité, et comme tels ne pourront pas s'attendre de partager tous les avantages d'une vie nationale, comme c'est le cas partout où des minorités décident de faire bande à part.

Que les dirigeants du Parti Québécois ne s'y trompent pas : la situation ne sera pas moralement meilleure si l'on prétend agir comme si le Québec n'était pas institutionnellement français hier et si c'était le gouvernement qui allait le rendre tel par un geste quasi arbitraire. C'est ce qu'implique la facilité avec laquelle on se montre si disposé à nous reconnaître une certaine obligation de n'imposer le français qu'à ceux qui viendront au Québec à l'avenir, en laissant le libre choix de rester anglais à tous les autres citoyens. Or c'est ce à quoi équivaldrait la concession du libre choix aux Néo-Québécois de citoyenneté canadienne en vertu de leur citoyenneté, ou du statut d'immigrant en vertu des informations reçues à leur départ. Il faut bien nous dire au départ, en nous débarrassant de tous nos ré-

flexes de dominés et de colonisés plus ou moins résignés, qu'il n'y a pas d'injustice à corriger l'injustice dont les colonisateurs ont pu faire leurs privilèges et associer d'autres personnes à les partager avec eux.

Ce qu'il nous faut, c'est une législation du français, non une législation soucieuse, à l'instar du bill 22, de transformer en droits protégés pour les anglophones, certaines situations de fait qu'ils nous ont imposées. Il nous faut une proclamation constitutionnelle du français seule langue officielle du Québec ; et une législation statutaire au départ et au besoin pour préciser, vu notre situation du français langue humiliée et infériorisée, les cas où le français est obligatoire et ceux où il doit être exclusif. La situation de fait que l'anglais peut tenter d'occuper ou de maintenir découlera de la législation sur le français sans qu'il soit besoin de créer des droits en spécifiant des cas éventuels, et encore moins obligatoires d'usage de l'anglais. Tout ce qui ne sera pas défendu définira de soi la place que l'anglais pourra facultativement occuper, l'anglais ou toute autre langue comme dans tout pays normal. À ce sujet, il faut rappeler que certains des amendements proposés à la loi 22 par le Parti Québécois en 1974 ne valaient finalement guère mieux que la loi 22 justement parce qu'on y trouvait toujours le souci d'indiquer aux anglophones des permissions qui, une fois inscrites dans une loi, deviennent des droits que les anglophones peuvent ensuite nous imposer. Si par exemple, il est prescrit que le français, langue officielle, est la langue officielle des commissions scolaires comme il va de soi, rien n'empêchera des Anglais de parler Anglais à des assemblées si on l'accepte ou s'ils sont tous des anglophones ensemble, sauf que les documents officiels émanant de la Commission devront être en français. Alors qu'en écrivant dans la loi que l'emploi de l'anglais est permis si telle ou telle proportion des contribuables est anglophone, toute personne acquiert le droit d'imposer qu'on l'écoute en anglais, etc. Il en est ainsi pour tout : les raisons sociales, l'étiquetage, l'affichage, etc. Ainsi que l'a souligné le MQF, la législation sur le français ne doit pas créer de droits nouveaux en faveur de l'anglais sous prétexte de protéger la minorité. Autrement, on crée

un Québec plus ou moins bilingue ; et non pas un Québec français.

Au centre névralgique de tout cela, se situe la question scolaire. Sur ce point, presque toutes nos organisations avaient fini par convenir d'accorder ce droit nouveau aux vrais anglophones de se voir garantir des écoles anglaises par voie législative, chose qui n'avait jamais existé avant 1969, avant la loi 63, en tant que situation de droit, même si toute une situation de fait s'était développée de laisser les commissions scolaires libres de déterminer la langue de l'école, par défaut justement de législation le précisant ou le défendant. Au surplus, pour éviter les frustrations, nous avons accepté également qu'en accordant le droit à l'école anglaise aux gens de langue anglaise, on ne dérangerait pas les non-anglophones qui, pour une raison ou pour une autre, avaient commencé d'inscrire leurs enfants aux écoles anglaises.

Le sens profond de cette attitude était de faire un geste de bonne entente en fonction des circonstances historiques qui nous ont associés à notre Conquérant au cours des derniers deux cents ans. C'était déjà une concession assez sérieuse, mais dont la portée était limitée à la reconnaissance de droits individuels seulement pour des familles vivant actuellement au Québec, à l'exclusion du droit collectif de faire du groupe une communauté pouvant compter se perpétuer par l'agrégation d'immigrants même de langue anglaise. La concession était d'ailleurs déjà élargie au départ par l'accommodement de tous les non-anglophones laissés au secteur anglophone s'ils y étaient déjà, marquant bien par là qu'il ne s'agissait pas de reconnaître des droits collectifs à des Néo-Québécois sous prétexte de mauvaise information. La loi du pays avait laissé certains aller à l'école anglaise. On acceptait que ceux-là y restent s'ils le désiraient, tout en affirmant pour les autres, le droit qu'a le Québec de les intégrer à l'école française, aussi bien d'ailleurs que pour les Québécois de langue maternelle anglaise.

À vrai dire, cet opportunisme politique pour la bonne entente a été loin de donner les résultats attendus. Les

Anglo-Québécois, au lieu de se montrer satisfaits de se voir garantir des droits qu'ils n'avaient pas, ont fait flèche de ce qu'on leur enlevait la possibilité d'assimiler les immigrants et de tenter d'accroître ainsi leur importance numérique dans Québec. La présence de ce secteur d'école anglaise garantie est alors devenue l'objet d'une revendication de droit des Néo-Québécois, soit au nom de la citoyenneté canadienne, soit au nom du genre d'information reçue avant leur départ de leurs pays d'origine. Dans ces conditions, c'est notre générosité même, notre tolérance envers un secteur scolaire anglophone, qui devenait la cause de tous les ennuis, la possibilité de liberté de choix venant intrinsèquement de l'existence de deux systèmes parallèles d'écoles. La question en était là lorsque le Parti Québécois a pris le pouvoir, alors que plusieurs de nos groupes en étaient à se demander s'il ne fallait pas en finir avec tout cela en n'établissant qu'un seul système scolaire français pour tous.

Sans doute serait-il difficile que nous ayons, à l'égard du Parti Québécois, ce genre d'exigences qui peuvent paraître politiquement plus difficiles d'application, alors que nous ne l'avons jamais exigé des autres partis. Mais d'autre part, il serait inacceptable que le Parti Québécois se laisse embarquer dans des compromis dangereux au delà du minimum autour duquel le MQF avait fait son accord. L'intégration à l'école française des seuls nouveaux immigrants ne peut être considérée comme satisfaisante. Nous n'avons pas les moyens démographiques d'abandonner ainsi à l'anglicisation, tous les Néo-Québécois actuellement au pays. Et un tel abandon met au surplus en cause deux principes dont la reconnaissance équivaut à rendre douteux notre droit même de faire un Québec français. S'il suffit d'être citoyen canadien pour avoir droit à l'école anglaise au Québec, c'est donc que le Québec serait de droit bilingue. Et de même s'il a suffi que les bureaux canadiens de l'immigration n'aient pas dit aux immigrants que le Québec est français pour que nous soyons empêchés d'envoyer ces gens à l'école française, c'est donc encore là que le Québec est bilingue et que les bureaux de l'immigration avaient substantiellement raison de considérer l'anglais comme l'une des langues officielles du Québec, d'où pour

les immigrants maintenant le droit d'en réclamer le respect à leur égard.

Il n'est pas possible d'aller plus loin que les propositions du MQF sans tomber dans des trappes qui finiraient par empoisonner la vie du Parti Québécois, comme le bill 63 a empoisonné celle de l'Union nationale, et le bill 22 celle du parti libéral. Le Parti Québécois doit créer un État français qui fasse l'honneur et la joie de la majorité francophone du Québec. Il doit voir à ce que tous les Néo-Québécois soient dirigés vers l'école française, au moins s'ils n'ont pas déjà commencé à envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Et déjà à ce sujet, il faut penser à toutes les pertes que nous ont causées les trahisons et les tergiversations de l'Union nationale et du parti libéral, puisqu'il y a déjà sept ans pendant lesquels la saignée a été constante au détriment de la francisation par suite des lois 63 et 22. Ce ne serait en fait qu'élémentaire justice de ramener à l'école française tous ceux qui ont abusé de ces deux lois pour aller à l'école anglaise malgré la protestation massive des Québécois francophones. Mais à tout le moins ne saurait-il être question de laisser continuer cette saignée, ni d'autoriser à aller à l'école anglaise ceux qui sont restés bloqués par la loi 22 et à qui on donne actuellement des classes clandestines et illégales anglaises.

De même, il ne saurait être question que l'on reconnaisse à l'intérieur de notre système scolaire la dualité linguistique sans créer par le fait même une sorte de statut d'égalité des deux langues dans l'ensemble des institutions du Québec. Qu'il y ait des classes anglaises dans notre système pour correspondre à l'exercice des droits que nous pourrions reconnaître à la minorité, cela va de soi ; mais le tout intégré dans un seul système scolaire français. En raison de la division confessionnelle, il pourra se trouver que du côté protestant, des anglophones en majorité confient la direction de leurs classes anglaises à des administrateurs de langue anglaise. Mais il est important que ce ne soit pas en tant qu'anglophones qu'ils aient cette capacité, mais par le simple jeu de la décentralisation et de la démocratie dans un système français. Et il devient aberrant de laisser se créer un secteur anglais catholique, qui devient

une autre enclave au Québec français, là où le jeu de la majorité et de la démocratie laisse le pouvoir à des francophones pour l'ensemble des catholiques.

x
x x

Voilà donc un résultat électoral qui nous apporte la plus grande mesure de réconfort que nous ayons connue depuis la Conquête, après l'Acte de Québec qui sanctionnait notre droit de vivre. Mais qui n'est pas encore sans comporter ses difficultés et même ses ombres. Mais à travers tout cela, comment notre foi en notre destin n'en serait-elle pas raffermie, puisque quand même c'est quasi l'inespéré qui survient. Jusqu'ici nous étions prisonniers d'un destin historique qui apparaissait sans issue — « condamné à survivre » a un jour dit Michel Brunet. Voilà qu'une porte de notre prison vient de s'ouvrir et que nous pouvons enfin apercevoir la possibilité pour nous de vivre sous un ciel de liberté ! Il nous reste à savoir bien profiter de la chance inouïe qui nous est offerte de devenir un peuple vivant dans l'histoire.



1. André Desjardins et la pègre

En m'aidant de faits et révélations que tout le monde peut trouver et lire dans le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction* au Québec, dit Rapport Cliche, je vous ai fait connaître quelques cas concrets d'atteintes et de manquements graves à la démocratie syndicale dans notre milieu. J'en étais rendu à vous parler de ce que ce même Rapport Cliche dénomme : « Le système et ses appuis », c'est-à-dire de ce système qui permet à certains individus de dominer le monde syndical, d'y faire la pluie et le beau temps, d'y susciter des grèves à volonté, aboutissant, par exemple, au saccage du chantier LG-2, et d'y maintenir, en quelque sorte à perpétuité, l'influence d'un homme comme André Desjardins, surnommé le roi de la construction.

J'en étais rendu là, c'est-à-dire au moment où les Commissaires-enquêteurs se demandent si les abus constatés au sein de la F.T.Q.-Construction sont attribuables aux hommes ou aux institutions. Étant donné, répondent-ils, l'influence considérable dont y jouit André Desjardins, la question est mal posée ; il faut plutôt la formuler ainsi : « - Comment se fait-il qu'un homme comme André Desjardins ait pu acquérir autant de pouvoir au sein de la F.T.Q.-Construction et dans notre société en général ? » (p. 80)

Parmi les explications possibles, on peut et on doit avancer celle-ci : « La montée d'un homme comme André Desjardins au sein de la F.T.Q. prouve que les institutions syndicales sont tout aussi vulnérables que les autres au noyautage tenté par des éléments louches. Elles sont devenues des forces avec qui compter dans notre milieu ; elles fournissent même parfois un excellent tremplin d'où peut se donner l'assaut final vers le sommet politique. Où qu'il se trouve, le pouvoir a toujours exercé un attrait magique sur un grand nombre de personnes, chez les meilleures comme chez les pires » (p. 80).

La constatation des Commissaires-enquêteurs est que la F.T.Q.-Construction est un organisme qui n'a pas su

se défendre contre l'intrusion du corps étranger qu'est André Desjardins. Les travailleurs ordinaires sont, dans une immense majorité, des gens honnêtes, ordonnés et pacifiques ; par le fait même ils constituent des proies faciles, disent textuellement les Commissaires, « pour un matamore comme Desjardins ». Une véritable démocratie syndicale aurait dû donner à chacun des travailleurs opprimés par une clique la force de relever la tête, de joindre sa juste révolte à celles de ses camarades, et ainsi de rétablir une direction honnête à la tête de la F.T.Q.-Construction.

Mais, continuent les Commissaires, l'homme a trouvé des appuis dans le monde interlope, qui a contribué à son ascension en lui fournissant les ressources humaines dont il avait besoin. Comme la formation traditionnelle des agents d'affaires ordinaires et des représentants syndicaux ne leur apprend pas ces méthodes de corruption et de violence, force lui était donc de leur substituer des gens plus « efficaces », corruptibles et encore mieux, corrompus : « c'est-à-dire, des hommes comme lui ». Ce genre de recrues, il ne pouvait les dépister que dans la pègre.

On devine aussi quelles frayeurs salutaires la connaissance de ses relations avec le monde interlope devait inspirer à ceux qui traitaient avec lui. Rien de plus efficace, pour raffermir la foi chancelante d'un agent d'affaires ou persuader un syndiqué de la C.S.N. d'adhérer à la F.T.Q. ou amener un patron à composition que les rumeurs, souvent fondées, à propos de raclées ou de sabotages attribués à son influence occulte.

Conclusion des Commissaires : « On n'ose imaginer la contrepartie exigée par les gens du milieu. Chose certaine, Desjardins était pour eux une porte ouverte sur le syndicalisme québécois » (p. 81). Nous verrons, la prochaine fois, que le roi de la construction pouvait, non seulement bénéficier de l'appui des forces de la nuit, mais a également reçu, dans une certaine mesure, l'aide des puissances qui s'affichent au grand jour.

2. André Desjardins et les patrons

Dans son Rapport, la Commission Cliche insiste longuement sur le rôle joué par André Desjardins, principal responsable des difficultés rencontrées par la démocratie syndicale dans le domaine de la construction. Elle ne craint pas de dénoncer son alliance avec certains membres de la pègre. Mais, ajoute-t-elle, d'autres forces lui ont, dans une certaine mesure, donné leur appui. En particulier, les employeurs, les patrons.

Globalement, les patrons n'ont pas offert de véritable résistance aux menées d'André Desjardins. Individualistes avant tout, ils ont souvent cherché à s'entendre isolément avec lui, donnant ainsi aveuglement dans son piège favori, car rien ne servait mieux ses intérêts que le manque de solidarité entre employeurs. Pour les diviser davantage, il suscitait des rivalités morbides entre leurs associations représentatives. Il s'amusait à dresser leurs représentants les uns contre les autres. Par exemple, une association d'entrepreneurs traitait séparément avec Desjardins, tout en l'encourageant à exercer des représailles contre une autre association patronale rivale qui refusait de payer des taux de salaire supérieurs à ceux du décret.

Il s'est même trouvé des employeurs qui, désespérant de la protection de la loi, ont cédé au chantage et versé des pots-de-vin. Ils ne voyaient pas qu'en entrant dans les desseins des officiers syndicaux corrompus et en acceptant de traiter avec eux ils encouraient une grave responsabilité et devenaient les complices du système. Et les Commissaires-Enquêteurs de déclarer solennellement : « - Chaque fois qu'un employeur versait un dollar en pot-de-vin, il contribuait à propager la corruption et asseoir l'empire d'André Desjardins » (p. 82).

Une chose, avouent les Commissaires, nous a intrigués, tout au long de nos travaux : c'est la curieuse attitude que beaucoup de gens avaient envers M. Desjardins. Plus exactement, une attitude en grande partie faite de respect. Au terme d'une étude attentive des mémoires, des dépositions, des pièces et de tout ce que nous avons pu lire, une

impression définitive se dégage : « Ce que beaucoup de gens ont respecté chez lui, c'est la force qu'il incarnait » (p. 82).

Et cette image qu'il projetait valait tout autant auprès des salariés que chez les employeurs. Les premiers, c'est-à-dire les salariés, voyaient en lui leur champion, capable de mater les employeurs et de leur arracher le plus de salaires possible. C'est cette image-là que Desjardins tentait de projeter. Il ne se souciait pas d'éducation syndicale. Il simplifiait autant que possible les négociations, axant ses revendications sur les salaires. Les rapports qu'il daignait faire aux syndiqués avaient l'avantage de ne pas requérir d'explications trop savantes.

Toujours selon les Commissaires, Desjardins avait bien perçu la psychologie des employeurs ; il pratiquait avec eux, à l'état pur, un syndicalisme d'affaires. Plus familiers avec les questions d'argent qu'avec les aspects idéologiques souvent revêtus par les négociations avec la C.S.N., les employeurs ont pu finalement s'imaginer que Desjardins était quelqu'un avec qui on pouvait s'entendre. D'autant plus qu'ils sentaient du muscle derrière ses demandes salariales. Ils savaient surtout qu'une chose réglée avec André Desjardins l'était définitivement. Il n'y avait pas lieu de craindre la remise en question par les syndiqués des accords conclus avec lui. On était sûr, en tout cas, qu'il n'abuserait pas de la consultation.

Et voilà comment se comportait André Desjardins avec les patrons ; reste à voir quelle fut sa conduite avec les hommes politiques, les hommes du gouvernement.

3. André Desjardins et les hommes politiques

Le Rapport de la Commission Cliche, après avoir parlé des relations d'André Desjardins avec la pègre, puis avec les patrons, aborde celles qu'il entretenait avec certains hommes politiques, à propos, par exemple, de la mise en chantier de la Baie James. S'agissant des plus grands travaux de construction jamais entrepris au Québec, il

fallait s'assurer le concours syndical. Avec qui traiter? Avec le plus fort, c'est-à-dire, André Desjardins.

Et les Commissaires de citer cet incident survenu le 24 mars 1971. Une Commission parlementaire siégeait à Québec en train d'étudier un projet de règlement qui ne plaisait pas à la F.T.Q. Tout à coup une trentaine de fiers-à-bras font irruption dans l'enceinte, se ruent sur les syndiqués de la C.S.N. et les rouent de coups. André Desjardins lui-même pourchasse en hurlant le président de la C.S.N., et cela sous les yeux des députés impuissants. En désespoir de cause, il fallut suspendre les travaux de cette Commission, laquelle ne tint plus jamais aucune séance. Les manifestants se retirent ensuite, non sans avoir endommagé au passage quatre voitures de députés, garées à la porte du Parlement. Desjardins et ses hommes ne furent jamais inquiétés à la suite de ces événements.

« Pareille immunité, disent les Commissaires, est d'autant plus étonnante que la loi de la législature définit comme une infraction punissable d'un emprisonnement n'excédant pas un an, le fait de « molester, menacer ou tenter de violenter ou d'intimider un député ». En vertu des règlements de l'Assemblée nationale, n'importe quel député peut mettre la procédure en branle en saisissant l'Assemblée d'une motion qui propose l'émission d'une ordonnance de comparution contre le prévenu. Si l'Assemblée agréé la motion, c'est elle qui statue sur la culpabilité et impose la sanction, sans appel. « Or, lit-on dans le Rapport, aucun député n'a soulevé l'affaire. On regrette de constater que le Parlement tout entier a souffert, sans mot dire, de la part de Desjardins et de ses voyous, une grave atteinte à sa liberté de siéger. Après cela, qu'est-ce qui pouvait empêcher Desjardins de bafouer les libertés syndicales de simples travailleurs ? » (p. 83).

La conclusion s'imposait : si quelqu'un était assez fort pour faire régner la paix syndicale à la Baie James et empêcher toute grève pendant 10 ans, c'était André Desjardins. Il était l'homme à voir.

Le problème, cependant, était de lui faire accepter un régime syndical qui excluait le droit de grève pendant dix

ans. Que lui offrir en retour ? Une seule chose pouvait l'intéresser : le monopole, c'est-à-dire, encore plus de pouvoir. Un employeur ordinaire n'aurait pas raisonné ni agi différemment. L'ennui, remarque le Rapport Cliche, c'est que Desjardins était peut-être aussi habile que puissant. Après avoir entendu les propositions de MM. Paul Desrochers et Roland Giroux et accepté, pendant un certain temps, de jouer le jeu d'une négociation avec les comités de travail issus des premières discussions, il cherche le moyen d'obtenir le monopole, si convoité, sans sacrifier le droit de grève.

Et ce sera la loi 9. Tout en poursuivant du bout des lèvres ses pourparlers, il signe une convention collective avec un groupe d'employeurs et, pour la faire légaliser, menace de déclencher une grève générale. L'Assemblée nationale adopte la loi 9 qui permet, en pratique, à André Desjardins, d'imposer à tous les travailleurs de la construction, syndiqués ou non avec la F.T.Q., la convention collective qu'il vient de signer et toutes celles qu'il voudra bien conclure par la suite. Il n'a plus qu'à rompre le simulacre de négociations engagées sur l'autre front ; elles sont devenues inutiles ; il a obtenu ce qu'il voulait du gouvernement, sans rien donner.

4. André Desjardins et les élections

Le Rapport de la Commission Cliche nous apprend une foule de choses sur les agissements du chef syndical de la F.T.Q.-Construction. Les hommes politiques, tout le monde le sait, doivent, périodiquement, se faire élire. Ils savent aussi qu'un homme comme André Desjardins peut facilement mobiliser des gens actifs et débrouillards et que l'avoir de son côté constitue un atout majeur dans l'organisation d'une campagne électorale. Ainsi, par exemple, le Rapport Cliche signale que le chef du Cabinet du Ministre du Travail, M. Jacques Laurion, requiert les services de Desjardins durant la campagne d'octobre 1973, pour remplir une salle à Saint-Jérôme, où l'hon. Jean Cournoyer doit prononcer un discours électoral.

De même, lors des élections complémentaires du comté de Duplessis, en octobre 1972, M. Paul Desrochers constate, en arrivant à Sept-Îles, que des supporters libéraux ont été ennuyés par les partisans d'une formation adverse. Ayant appris que M. Desjardins est descendu dans le même hôtel, il lui demande son aide pour faire régner la paix électorale. André Desjardins accepte de faire son possible. C'est la deuxième fois dans la même journée que M. Desrochers recourt à ses services, car le midi même il a dîné avec lui à Québec et sollicité son concours pour faire régner, cette fois-ci, la paix syndicale sur le chantier de la Baie James. Preuve, conclut le Rapport, que M. Desrochers se faisait une haute idée des talents pacificateurs de M. Desjardins. Le même Rapport signale aussi le cas d'un candidat qui, craignant de voir arriver, dans son comté, les fiers-à-bras de Desjardins, le presse de s'abstenir de faire campagne contre lui.

Comparaissant devant la Commission d'enquête, André Desjardins fait preuve d'une grande discrétion, jurant n'avoir rien à reprocher tant aux fonctionnaires, qu'aux députés et ministres. Cette grande discrétion est sûrement l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de représentants syndicaux, de gens du milieu, de patrons et même d'administrateurs publics ont voué un culte à l'homme fort de la F.T.Q.-Construction. Et le Rapport de se montrer sévère en déclarant : « Tragique méprise aussi de ceux qui ont pu voir en lui un chef syndical rassurant pour la sécurité de l'État. Au contraire, André Desjardins, fort des abdications qu'il a successivement provoquées en différents milieux, était devenu un danger pour l'État et une nuisance pour notre société aussi bien que pour le syndicalisme. Il a miné l'autorité de l'État, bafoué la loi et éclaboussé la F.T.Q. par sa conduite. Un tel homme ne doit plus jamais exercer de fonction syndicale » (p. 86).

Trop longtemps, affirment les Commissaires, les dirigeants de la F.T.Q. l'ont toléré, surtout le président Louis Laberge. Celui-ci savait ou ne savait pas. S'il savait et s'il ne détenait pas le pouvoir direct de destituer André Desjardins et ses affidés, n'avait-il pas le devoir de dénoncer

leurs comportements indignes ? Nul doute que tous les syndiqués honnêtes de la F.T.Q., qu'ils soient de la construction ou de secteurs différents, lui en auraient été reconnaissants.

Dans le deuxième cas, c'est-à-dire s'il ne savait pas, il faut s'inquiéter d'un tel aveuglement et d'une telle méconnaissance des hommes. D'une façon ou d'une autre, le silence de la F.T.Q. s'est interprété comme une caution. De la part de la plus grande centrale ouvrière du Québec, cela ne pouvait qu'accroître le pouvoir de Desjardins.

De toute façon, dans la F.T.Q.-Construction s'impose une épuration. Le mot d'ordre formulé à la suite de leur enquête par les Commissaires est clair et net : « Un tel homme ne doit plus jamais exercer de fonction syndicale. »

5. Une épuration nécessaire

Ainsi, au terme de leur enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans le domaine de la construction, les membres de la Commission Cliche ont abouti à porter ce jugement catégorique sur André Desjardins : « Un tel homme ne doit plus jamais exercer de fonction syndicale. » Prévoyant le coup, André Desjardins a déjà remis sa démission. Mais, constatent les Commissaires, nous avons appris avec stupeur, dès après la clôture de nos audiences publiques, qu'il s'apprêtait à revenir à la surface, à la tête d'un regroupement de métiers mécaniques. Il a compris que cette position de repli lui mettrait quand même entre les mains le fer de lance des métiers de la construction. Sans consulter les syndiqués et avec l'aide des complices qu'il a laissés en selle derrière lui, il jette ainsi les bases d'un nouvel empire.

L'intérêt public, affirment les Commissaires, exige qu'il en soit empêché. Mais comment ? Il ne faut pas compter sur le jeu de la démocratie syndicale : elle est au point mort. Reste l'intervention de l'État. La situation est d'une telle gravité que certains ont cru devoir suggérer l'adoption d'une loi d'exception frappant André Desjardins d'interdit. On doit résister à cette tentation. Une telle solu-

tion, outre qu'elle serait grosse d'abus plus graves encore que celui qu'on veut maintenant réprimer, serait au demeurant inefficace.

L'adoption d'une loi d'exception dirigée contre un individu est un aveu d'impuissance. Une fois entré dans cette voie, on risquerait de ne plus en sortir. Le précédent risquerait de justifier dans l'avenir toutes sortes d'interventions discriminatoires.

D'ailleurs, l'exclusion du seul André Desjardins n'extirperait pas le mal à sa racine. Il est triste de constater que, d'une certaine façon, cet homme a fait œuvre durable. D'abord, plusieurs de ses élèves restent en place. Il n'y a aucun doute que des dauphins se tiennent prêts à prendre la relève, dans la lignée du maître. Le roi est mort, vive le roi. Par contre, il existe, quelque part dans les structures des unions des plombiers, des opérateurs et des électriciens, des gens honnêtes, énergiques et dévoués aux véritables intérêts des travailleurs. Ce sont eux qui devront, le plus tôt possible, prendre en mains les destinées de ces locaux. Mais, les choses étant ce qu'elles sont, après le passage de M. Desjardins, il n'est pas permis d'espérer que le bon grain se sépare immédiatement de l'ivraie.

De plus, continuent les Commissaires, c'est le contrôle de la base et l'épanouissement des libertés syndicales qui, seuls, pourront faire dans ces locaux le ménage qui s'impose. Une intervention extérieure, celle de l'État, est nécessaire pour réunir à nouveau les conditions propres à cette renaissance. C'est la mise en tutelle. De fait, la première recommandation que fera le Rapport à ce sujet sera « la mise en tutelle, par loi spéciale, pour une période de trois ans, des locaux des électriciens (1677), des plombiers (144), des opérateurs de machinerie lourde (791) et des mécaniciens d'ascenseurs (89) ».

Au moment où je parle, la tutelle est déjà en exercice depuis plus d'un an et les journaux nous rapportent qu'un début de révolte se fait jour chez les anciennes troupes d'André Desjardins. Le *Devoir* du 14 septembre 1976 publie un article à ce sujet intitulé : « Des plombiers en appellent à la F.T.Q. pour déloger Dédé », article qui com-

menne par ces mots : « Le 'commando' de plombiers, qui s'est donné pour tâche d'épurer le local 144 de la F.T.Q.-Construction, est passé ouvertement à l'attaque hier en demandant officiellement l'intervention de la F.T.Q.-Construction et de ses affiliés pour déloger André Desjardins, l'ex-roi de la construction, du dossier de la négociation de cette union. »

Reste à voir si le geste de ces braves sera couronné de succès.

6. Le roitelet des ascenseurs

Dans leur enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction, les membres de la Commission Cliche, après avoir durement dénoncé les manœuvres et agissements d'André Desjardins, signalent aussi un autre cas d'abus flagrants : celui du gérant d'affaires de l'Union internationale des Mécaniciens d'ascenseurs, M. Warner Baxter. Ce local, disent-ils, est sous la férule de cet homme, qui s'est taillé, dans le domaine des ascenseurs, un fief que personne n'ose lui contester. Il échappe même à l'emprise du Conseil provincial des Métiers. Il refuse de reconnaître la loi 290 et le décret de la construction, édictant ses propres lois et s'évertuant, à l'instar d'André Desjardins, à construire un État dans l'État.

Son décret à lui est une entente conclue à l'échelle canadienne entre les syndicats internationaux et un groupe de compagnies multinationales. Elle prévoit des modalités différentes de celles du décret québécois et stipule des salaires supérieurs. Tous les moyens sont bons pour soumettre à cette convention les employeurs dissidents. Exemples : ralentissements de travail poussés aux limites de l'absurde, retard de plusieurs mois dans la livraison d'immeubles importants construits au Québec, augmentation alarmante des coûts. « Le même ascenseur, installé à Toronto, coûte de 50 à 60% plus cher à Montréal. La différence est attribuable à l'irresponsabilité et au banditisme de Warner Baxter » (89).

Autre exemple concret que cite le Rapport des Commissaires : à la place Dupuis, une compagnie en train d'ins-

taller des ascenseurs doit affronter une grève illégale ; les propriétaires finissent par résilier le contrat et l'adjuger à un concurrent. À Denis Goulet, officier de l'entrepreneur évincé, qui se plaint à Baxter, celui-ci réplique : « Sois sans inquiétude . . . il y a des façons d'arrêter un contrat, c'est en cassant le matériel et en faisant mal aux gens. » De fait, quelques jours plus tard, deux groupes de fiers-à-bras envahissent la place Dupuis, bousculent les gens, distribuent des coups à droite et à gauche, s'en prennent, à l'aide de barres de fer, aux employés et tentent de saboter ascenseurs et escaliers mobiles. Bilan : cinq blessés et \$25,000 de dommages.

Les Commissaires affirment encore : « La violence est aussi naturelle à Baxter et, peut-être aussi nécessaire, que l'oxygène. C'est le genre d'homme qui, au cours d'une conversation avec une personne qu'il cherche à intimider, laissera tomber inopinément cette définition d'un puits d'ascenseur : « C'est une fosse profonde. » Autres cas de violence. Deux surintendants de compagnies d'ascenseurs refusent d'appliquer la convention Armour, qui est celle de Baxter. Ils reçoivent des menaces, les choses s'enveniment, la tension monte jusqu'au jour où leurs chalets sont incendiés, mais la police a intercepté les communications téléphoniques sur le sujet.

Ce Warner Baxter, disent les Commissaires, est d'autant plus dangereux qu'il exerce une emprise totale sur les effectifs du local. Il en contrôle l'accès d'une façon parfaitement discriminatoire et en fonction de ses seuls critères. C'est pourquoi nous ne pouvons comprendre comment et pourquoi le gouvernement québécois a confié, en juin 1972, à nul autre que Warner Baxter le soin de dispenser des cours et faire subir leurs examens de qualification aux futurs mécaniciens d'ascenseurs. Le geste, en plus d'être illégal, constitue une abdication pour le moins déplaisante de pouvoirs ministériels en faveur du dernier homme à pouvoir les exercer honnêtement. C'était mettre entre les mains de Baxter l'ultime instrument d'oppression, pis encore, l'octroi de ce pouvoir lui conférait une respectabilité que peu de gens lui reconnaissent.

Pour tous ces motifs, ajoutent les Commissaires, nous n'hésitons pas à conclure à l'assujettissement du local 89 à la même tutelle que celle des plombiers, électriciens et opérateurs de machinerie lourde.



Charles Broniman est né le 12 mai 1914 à Montréal, Québec. Il est le fils de Charles Broniman père, un riche industriel et homme d'affaires, et de sa femme, Sarah Broniman. Charles Broniman a étudié à l'université McGill de 1934 à 1951. Sa carrière a commencé à l'emploi de Distillers Corporation en 1951. Il a été nommé directeur national des ventes, Thomas Adams Distillers, une filiale de The House of Seagram, en 1954. Il devient vice-président de The House of Seagram, puis en 1968 directeur et vice-président de Distillers Corporation Seagrams. Depuis 1971, il est vice-président exécutif de Distillers Corporation Seagrams. Au cours de sa carrière, il a obtenu

Quand le président de la Banque Royale avait exprimé publiquement son opposition amère au bill 22, la réaction d'une bonne partie des Québécois a été psychologiquement violente mais contenue. Monsieur tout le monde a été pris un peu par surprise, car on s'était habitué à penser que les millionnaires sont un pouvoir puissant plutôt actif en coulisse. Qu'un masque soit tombé, cela confirmait la perception populaire qu'il existe des puissances cachées et très réelles. Mais quand, *le jour même de l'élection provinciale*, un quotidien anglophone influent comme le *Montreal Star*, sous le titre *PQ« hell »*, en première page, signale que Charles Bronfman vient dire que les Expos ne joueront plus dans un Québec qui aurait à sa tête le Parti Québécois et que ce gentil monsieur quitterait alors la province devenue ainsi « AN ABSOLUTE HELL », c'est le comble de la panique et de l'affolement. Bien sûr, M. Bronfman s'est-il excusé publiquement et a-t-il reconnu qu'il avait commis une « erreur stupide ».

Mais avant de passer l'éponge sur une telle désinvolture d'un leader financier, quelques réflexions salutaires s'imposent. D'abord qui est Charles Bronfman? Il ne faut pas confondre, au départ, Charles avec les autres membres de cette grande et riche famille: Allan, Edgar Miles, Gérald, etc. Bronfman est vice-président exécutif et directeur de DISTILLERS-CORPORATION-SEAGRAMS, président de The House of Seagram, de Cemp Investments, du Club de Baseball de Montréal, du conseil de Supersol Ltd., Israël, directeur de la Banque de Montréal, de CP Air et de Rolph-Clark-Stone. Il est né à Montréal et est le fils de Saidye (Rosner) Bronfman de Montréal et de feu Samuel Bronfman. Il a fait ses études universitaires à l'université McGill de 1948 à 1951. Sa carrière a commencé à l'emploi de Distillers Corporation en 1951. Il a été nommé gérant national des ventes, Thomas Adams Distillers, une filiale de The House of Seagram, en 1954. Il devient vite vice-président de The House of Seagram, puis en 1958 directeur et vice-président de Distillers Corporation-Seagrams. Depuis 1971, il est vice-président exécutif de Distillers Corporation-Seagrams. A-t-on jamais vu un francophone, si bien doué soit-il, atteindre les sommets d'une

entreprise avec la même célérité? Comme quoi, la compétence peut dépendre de l'influence d'une grande famille.

Charles Bronfman, comme beaucoup d'hommes d'affaires influents, fait partie d'associations très diverses. Il est président du Comité exécutif Allied Jewish Community Services, gouverneur à vie de Hospital Jewish General, du Montreal YM-YWHA. On le trouve comme membre de la Jeune Chambre de Montréal, comme directeur du Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs. Il est aussi l'une des composantes de: Young Presidents' Organization Inc., du Montreal Board of Trade, du Conseil général de l'industrie de la province de Québec. Il fait partie des clubs suivants: Montefiore, the Mount Royal Club, du Club Saint-Denis, du Mount Royal Tennis, Hillside Tennis, Greystone Curling, Montreal Amateur Athletic Association, Elm Ridge Golf and Country, etc. Il est associé à Shaar Hashomayim Congregation, Westmount, et au Temple Emanu-El.

Qu'est-ce que la Compagnie Seagram dont M. Charles Bronfman est président et membre du comité exécutif? C'est une multinationale « la plus grande entreprise mondiale de production et de commercialisation de spiritueux et de vins. Par l'intermédiaire de sa filiale en toute priorité, la Texas Pacific Oil Company, Inc., elle est aussi engagée dans la recherche, la découverte, l'exploitation et la production de pétrole brut et de gaz naturel ». À la fin de l'exercice 1976, l'*actif* de la compagnie Seagrams et ses *ventes*, y compris celles de ses filiales et sociétés affiliées dans 25 pays, ont atteint, pour la première fois, le colossal montant de \$2 milliards. Les bénéfices nets pour l'année ont été de l'ordre de \$80.5 millions. Le conseil d'administration compte 14 membres dont Charles, Edgar et Allan Bronfman. Paul Desmarais, président du conseil et chef de direction de Power Corporation of Canada, est le seul nom à consonance francophone que l'on retrouve au conseil d'administration. Au conseil de direction, on aligne six noms, mais aucun francophone. Le vérificateur de la Compagnie Seagram est Price Waterhouse & Cie.

Le rapport financier annuel comporte une luxueuse édition en français et copieusement illustrée comme l'édi-

tion anglaise. Les grandes marques de whiskies et de vins sont abondamment mises en valeur quant au contrôle de la qualité, leur emprise sur le marché et leur rythme de croissance. Au Canada, la Compagnie Seagram possède six distilleries, une « vinerie », cinq usines d'embouteillage et entrepôts, le tout réparti en neuf régions. À Montréal, l'administration occupe un immeuble de quatre étages et un de trente-neuf étages à New York. Une usine active est à Beaupré où elle emploie quelque 50 personnes et une autre, à Ville LaSalle, où quelque 550 personnes travaillent.

La déclaration de peur est parue en vedette et encadrée d'une ligne rouge dans le *Montreal Star*, mais elle a été plutôt voilée dans les journaux francophones où la compagnie Seagram paie d'importantes annonces, sauf dans les pages du sport de quelques journaux du matin où les commentaires n'ont pas manqué. La plus percutante des répliques, à part celle de Jérusalem, est venue de la SSJB. C'était devant la pleine assemblée des actionnaires, dont au moins un poste de télévision a montré en une super-image l'atmosphère lourde qui régnait. Devant les actionnaires de Seagram, deux dirigeants de la SSJB ont dénoncé les déclarations intempestives de Charles Bronfman et ont demandé un vote de réprimande ; ils ont même accusé Bronfman d'avoir « pratiqué un chantage » parce qu'il aurait utilisé les mots « bâtards et haineux » à l'adresse des membres du Parti Québécois. Philip Vineberg, de Seagram, a tenté d'attribuer les propos de Charles à « son attachement au Parti libéral, en perte de vitesse, et non pas à une manifestation de haine ». Edgar a ajouté qu'il fallait interpréter les paroles malheureuses de son frère comme un attachement profond au Canada et conclut que Seagram collaborerait avec le gouvernement péquiste. Soit dit en passant, la SSJB avait déjà pris la parole à une assemblée d'actionnaires de la CIL pour défendre l'usage du français en tant qu'actionnaire et son intervention a eu de bons résultats.

De son côté, lors d'une conférence de presse qui a été tenue à l'hôtel Windsor, selon le *Journal de Montréal* du 18 novembre 1976, Charles Bronfman a déclaré : « . . . je vous

répète que je me suis laissé emporter quand j'ai fait mes déclarations. Je n'ai pas l'intention de quitter le Québec. Je veux continuer à travailler ici et à aider le nouveau gouvernement dans ses efforts . . . Je suis un Québécois, un Canadien et un Montréalais. J'ai fait certaines déclarations sous le coup de l'émotion. J'ai commis une erreur stupide, je le reconnais, et il faut me pardonner . . . J'ai écouté attentivement le discours de René Lévesque et il m'a semblé extrêmement raisonnable. Chacun des grands manitous du monde des affaires doit l'aider à former un bon gouvernement », a poursuivi Charles Bronfman en excellent français, comme il en a l'habitude.

M. Charles Bronfman a été assez homme pour reconnaître publiquement ses écarts de langage. Il semble, lui aussi comme les francophones, avoir vaincu la peur. Qu'il sache néanmoins que, si une déclaration aussi fracassante était venue d'un francophone éminent, la minorité du Québec n'aurait pu s'empêcher de la percevoir comme une provocation et l'expression d'un sentiment de discrimination, voire d'une forme de fascisme. Mais la communauté juive de Montréal a l'habitude d'être plus gentille et nous devons lui rendre la pareille, car elle est un apport constructif à notre milieu.

Les francophones devraient l'imiter sous plusieurs aspects, notamment dans son sens des affaires et de sa solidarité collective. Peut-être M. Bronfman a-t-il dit tout haut ce que beaucoup d'autres de son milieu des affaires, anglophones ou italophones, pensent tout bas et dont ils se permettent de s'entretenir entre eux. Qu'ils sachent une fois pour toutes que ce n'est pas mépriser le Canada que de vouloir s'affirmer au Québec. Qu'ils continuent de travailler au Québec comme des Québécois authentiques. Nous avons grandement besoin des uns et des autres. À l'avenir, avant de choisir un produit Seagram, il ne faudra pas faire entrer en ligne de compte, au fond de nous-mêmes, cet incident regrettable. Le vrai pardon l'exige.

On peut aussi espérer que M. Charles Bronfman montrera d'une façon plus tangible son attachement aux institutions francophones de Québec en se rappelant que les

francophones comptent parmi ses meilleurs clients des produits Seagram et, qu'à ce titre, ils pourraient mériter plus généreusement ses faveurs et ses dons pour leurs initiatives culturelles, sportives et de recherche, et les immeubles qui les abritent.

Au Québec, comme dans l'État d'Israël, que l'on ne considère surtout plus que c'est un sacrilège et un péché contre l'esprit de désirer un pays bien à soi, sans replis sur soi, mais tout ouvert sur les autres patries du monde.

Quant au Montreal Star, aux autres quotidiens et aux hebdomadaires, *le gouvernement devrait leur interdire formellement tout communiqué à saveur partisane la veille et SURTOUT LE JOUR MÊME D'UNE ÉLECTION*. La même restriction devrait s'imposer dans d'autres circonstances aussi graves, comme celle d'un référendum. Les opérations de charme ou de panique à la dernière minute peuvent détraquer les mécanismes d'un vote démocratique.



- Lundi, nous sommes de retour à Montréal. Il y a eu un grand débat sur le rôle de la presse dans la campagne électorale.

Lundi, dit un guide dont nous n'avons pas mesuré toutes les conséquences, nous sommes de retour à Montréal, les plus hauts dirigeants de la ville ont été invités à un grand débat sur le rôle de la presse dans la campagne électorale.

Le débat a été très intéressant et nous avons pu constater que nous avons gagné.

Par opposition, voici quelques extraits de la page 10 du journal, de la réclame de Parti québécois, publiée le même jour :

Après quinze ans sans élection des Québécois,

Le Parti québécois s'est engagé dans la prochaine campagne à prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes les plus urgents de notre société. Ces engagements nous seront

Au fil de l'actualité

par Patrick Allen

Les traductions de l'anglais de plusieurs auteurs de la littérature américaine ont été publiées par la collection de la Bibliothèque de la Sorbonne. Parmi les auteurs traduits, on trouve notamment M. J. O'Rourke, qui a écrit de nombreux romans et nouvelles, et qui est considéré comme l'un des auteurs les plus importants de la littérature américaine contemporaine. Ses romans sont souvent basés sur des événements réels et sont écrits dans un style simple et direct. Ses nouvelles sont également très populaires et ont été traduites dans de nombreuses langues. Ses traductions sont donc très précieuses pour les lecteurs francophones qui souhaitent découvrir la littérature américaine contemporaine.

On peut aussi espérer que M. Charles Bronson montrera un intérêt particulier pour les traductions de l'anglais de la littérature américaine contemporaine. Ses traductions sont donc très précieuses pour les lecteurs francophones qui souhaitent découvrir la littérature américaine contemporaine.

La PEUR contre l'ESPOIR, deux thèmes de la dernière campagne électorale.

Le Parti libéral a mené une campagne de peur et plutôt négative, du style référendum, axée sur NON aux séparatistes, campagne qui lui avait si bien réussi en 1973. Il a même été à peu près le seul à toujours parler du séparatisme. Il a escamoté les principaux accomplissements de son administration, car il y en avait. Le Parti québécois a surtout voulu 1) semer de l'espoir et 2) convaincre l'électorat qu'il était capable de donner enfin un bon gouvernement aux Québécois, avec un programme aussi réaliste que possible, 3) reléguant la question de l'indépendance à l'arrière-plan et 4) la subordonnant à un référendum où le peuple pourrait librement s'exprimer et avec l'assurance d'être respecté.

Le contenu des pages de publicité de dernière heure dans les grands journaux est révélateur à ce sujet.

Voici quelques extraits de l'annonce du Parti libéral.

« Lundi, nous décidons de notre avenir. Il ne faut pas se conter des histoires.

...

Lundi, par un geste dont nous n'aurions pas mesuré toutes les conséquences, nous risquons de perdre un des plus hauts niveaux de vie au monde, de détruire tout ce que nous avons construit, de perdre tout ce que nous avons gagné. »

Le texte continue de vouloir semer ainsi la terreur et la panique afin de récolter le vote des plus vulnérables.

Par opposition, voici quelques extraits du texte, pleine page aussi, de la réclame du Parti québécois, publiée le même jour :

« *Notre réponse aux vrais besoins des Québécois.*

Le Parti québécois s'est engagé durant la présente campagne à prendre les mesures concrètes et réalistes pour régler les problèmes les plus urgents de notre société. Ces engagements précis tiennent

compte de l'état de nos finances et des déficits accumulés par l'administration libérale. Il ne s'agit pas de promesses fantaisistes et coûteuses, mais de propositions sensées et réalistes.

Et le texte poursuit avec l'énumération des grands titres du programme :

- retour de la prospérité économique
- création d'un nouveau régime d'assurance-automobile
- relance de l'agriculture
- abolition des caisses électorales secrètes
- amélioration des soins de santé gratuits
- développement de l'habitation
- accroissement de l'aide aux municipalités. »

Puis un grand nombre de subdivisions explicitent chacun des grands chapitres de ce programme. Le tout se termine par « On a besoin d'un vrai gouvernement ». C'est une ouverture vers l'espérance de temps meilleurs.

LE PARTI QUÉBÉCOIS AU POUVOIR.

Le 15 novembre 1976 a marqué un exploit historique dont on prendra du temps à mesurer et à scruter les implications : le Parti québécois au pouvoir avec 41% des électeurs et 70 circonscriptions.

Dans 18,673 des 19,712 bureaux de scrutin (94.7% du suffrage), le nombre de sièges recueillis le soir du scrutin se présentait comme suit pour chacun des postes, avec comparaison des résultats pour les élections de 1970 et de 1973.

	1976	1973	1970
PQ	67	6	7
PLQ	28	102	72
UN	12	—	17
RC	1	2	12
Autres	1	—	—

Les changements dans le nombre et le pourcentage des voix exprimées s'établissaient ainsi :

	1976		1973		1970	
	Nombre	Pourcent	Nombre	Pourcent	Nombre	Pourcent
PQ	1,275,335	40%	897,809	30%	662,404	23%
PLQ	1,076,233	34%	1,623,734	55%	1,304,341	45%
UN	590,841	19%	146,209	5%	564,544	20%
RC	156,786	5%	294,706	10%	321,370	11%
Autres	64,556	2%	8,520	0	20,311	1%
TOTAL	3,163,751		2,970,978		2,872,970	

Le nombre de voix exprimées pour le Parti québécois a doublé depuis 1970 ; il a été réduit de près de 300,000 pour le parti libéral et a légèrement augmenté pour le parti de l'Union nationale.

QUELQUES DOMINANTES DE L'ÉLECTION DU PARTI QUÉBÉCOIS.

1) C'est d'abord une avance indéniable du Parti québécois, ce qui lui donne une base majeure pour faire valoir auprès du public québécois les avantages de son option fondamentale. 2) C'est aussi le rejet d'un gouvernement qui manquait de leadership et du sens des priorités administratives. 3) La victoire ne s'est pas limitée à Montréal et à sa région, mais s'est étendue à toute la Province ; elle a été obtenue dans les circonscriptions à forte majorité francophone. 4) Les anglophones et les néo-canadiens, malgré les imbroglios du bill 22, ont voté surtout libéral ou union nationale, la peur du Parti québécois n'étant pas encore surmontée.

Le Parti québécois doit d'abord justifier, par un gouvernement efficace, intègre, humain et dynamique à l'intérieur du cadre constitutionnel, la confiance que viennent de lui donner ses électeurs. Des problèmes économiques, cul-

turels et sociaux ne lui laisseront pas de répit pour plusieurs mois, voire quelques années. Mais à titre de parti majoritaire chez les francophones, il sentira bientôt les pressions latentes qui touchent le statut politique et constitutionnel et qui n'ont cessé de s'affirmer en courants souvent contradictoires depuis la Confédération.

L'idéal d'un lieu où loger un pouvoir politique pour les Québécois qu'il a fait miroiter commandera d'être atteint et il faudra graduellement aller au fond des questions qui se poseront alors avec sérénité, réalisme et ouverture d'esprit. Le Parti québécois, quoi qu'on ait voulu faire croire dans l'opposition n'est ni isolationniste, ni nécessairement séparatiste,

Beaucoup de libéraux et d'adeptes d'autres partis sont moins ouverts que lui à l'universel ou à l'international, parce que retardataires et affolés face à toute velléité d'évolution et de changement.

Le défi à relever sera de taille, mais entre hommes à l'esprit lucide, beaucoup de réaménagements politiques sont possibles sans fracas et sans injustice pour quelque partie du pays que ce soit.

Dans son premier message, le nouveau premier ministre élu a dit à tous les Québécois : « Nous sommes décidés à faire toutes les réformes et tous les progrès possibles, mais sans improvisation ni précipitation — ». C'est ce qu'il faut retenir et évaluer au fur et à mesure que s'étalera le fil du temps.

LE STAR DE TORONTO AU SECOURS DU CANADA.

Le quotidien Toronto Star vient de commencer une série de cinq éditoriaux pour éviter le désastre que court le Canada, à la suite de l'élection du Parti québécois.

Pour garder le Québec dans la Confédération, le premier ministre fédéral doit cesser de faire appel à des solutions dépassées et les partis de l'opposition n'ont pas de solution de rechange valable.

Le journal propose la création d'un cabinet du type

« *Sauvons le Canada* » dont feraient partie des Canadiens éminents sans égard aux différentes allégeances politiques.

La première tâche de ce cabinet serait de sensibiliser la population aux dangers qu'elle court et de « bannir l'illusion » que les attitudes périmées, les vieilles politiques et les propositions constitutionnelles dépassées peuvent constituer des solutions à une « urgence nationale ».

Le quotidien suggère de donner une plus grande autonomie au Québec, ainsi qu'à toute province qui en voudrait. C'est là un effort prometteur à deux conditions : d'abord que l'on ne mette pas en marche une *nouvelle machine à faire peur* et surtout que l'on s'inspire de la réalité canadienne dont a fait fi trop longtemps M. Trudeau.

Cette réalité est faite de deux groupes distincts par leurs aspirations culturelles, sociales, politiques et économiques. Le rapport préliminaire Laurendeau-Dunton avait perçu cette double réalité. Trudeau l'a systématiquement ignorée dans ses interventions et ses décisions. Il a voulu avoir son fédéralisme à lui, selon son style et sa conception, dans les nuages et loin des faits. Tout est à recommencer à zéro. Cet homme intelligent a trop vécu en niant les faits ou en les minimisant avec dédain. Or Québec est aux Québécois ce qu'est Israël aux Israéliens.

L'ÉTROITESSE DE LA CAMISOLE DU BILINGUISME.

À trop avoir voulu rétrécir le remède du mieux-être des Québécois et de l'unité du pays à un programme de bilinguisme d'Halifax à Vancouver, M. Trudeau a frustré à la fois anglophones et francophones. Ceux-ci, à peu près seuls depuis cent ans, ont payé les frais du bilinguisme au travail et ailleurs. Les anglophones, même dans le Québec où le français est parlé à 80% de la population, continuent de vivre toute leur carrière sans avoir ni la courtoisie, ni la décence de prononcer un seul mot de français. Il y a d'heureuses exceptions chez une élite d'anglophones et aujourd'hui dans une certaine catégorie de jeunes. Mais le chemin à parcourir, même au Québec, est démesurément long.

Plusieurs journaux francophones du début de juillet 1976, qualifiaient l'*Accord Lang* de capitulation sans honneur qui mettait en cause la crédibilité du gouvernement Trudeau, ou même comme la pire menace à l'unité du pays depuis trente-quatre ans. Comme si les problèmes des francophones se limitaient à une affaire de bilinguisme. Ce n'est pas le scepticisme des Québécois qui rend très difficile de vendre le bilinguisme, comme l'a prétendu M. Trudeau.

Si le bilinguisme ne se vend pas, est-il vendable tel qu'imposé après avoir caché, comme on l'a à peu près toujours fait aux anglophones, les réalités les plus profondes des aspirations vitales du Québec.

LE TRIBALISME DE M. TRUDEAU.

Dans une des conférences de presse à bâtons rompus auxquelles se prête trop facilement M. Trudeau dans les circonstances, la rigueur de la pensée politique n'est pas son fort. Par exemple, quand il qualifie de retour au tribalisme le Québec qui deviendrait indépendant, il abuse de son autorité, méprise les aspirations légitimes des Québécois, feint d'ignorer les cheminements de l'histoire d'un grand nombre de pays et l'évolution en cours dans plusieurs autres.

C'est faux, du moins trop simpliste, dans la bouche d'un premier ministre. Qu'il se donne au moins la peine de voir en fonctionnement d'autres styles de fédéralisme que celui qu'il a toujours voulu imposer. Il y en a dans le monde. Un peu de bonne volonté et de bon sens pourraient en faire découvrir de nouvelles formes. Qu'il cesse aussi de propager l'idée que les Québécois veulent se regarder le nombril, se replier sur eux-mêmes ! Il suffit de voir clair pour constater que les Québécois sont très ouverts sur d'autres horizons, d'autres pays, le commerce international, les échanges culturels et religieux. L'histoire du Québec est en pleine expansion. Une brimade favorable à quelque chose c'est assez rare et l'ouverture du Québec sur le monde n'est pas venue de l'intérieur : c'est d'Ottawa qu'elle est infligée depuis plus de cent ans en nous refusant une plus large représentation dans la francophonie.

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC EST D'ABORD UN PROBLÈME POLITIQUE.

Il y a sept ans, Pierre Harvey a été amené à écrire ce qui suit dans *Le Devoir*, après avoir tracé le panorama des explications que l'on a données depuis près de cent ans de la situation économique du Québec :

« Le succès économique du groupe (canadien-français) ne peut être considéré comme condition de la survie du groupe : on doit plutôt penser que la perception du groupe, de sa propre valeur collective et l'occasion de vivre une vie collective perçue comme valable constituent les conditions de renaissance de la créativité collective, donc du dynamisme économique ».

C'est cette réflexion qui est à la source de l'option de Pierre Harvey pour le Parti québécois.

Passant ensuite au domaine des politiques économiques telles qu'elles ont été implantées lors de la Confédération, Pierre Harvey constate que les arrangements conclus alors ont eu un caractère strictement pan-canadien et ont consolidé l'avance de l'Ontario.

Le Parti québécois qui apporte une version nouvelle, actualisée et positive des luttes de nos ancêtres devrait être en mesure de rétablir le nécessaire équilibre des forces par des politiques économiques plus fonctionnelles et à la mesure des aspirations de la Province. La pensée de Pierre Harvey exprimée dans *Le Devoir* du 13 novembre 1976 mérite toute notre attention. Il est un de nos meilleurs économistes.

JEAN GABIN, « MONSTRE SACRÉ » DU CINÉMA FRANÇAIS.

Jean Gabin, décédé en novembre 1976, était l'un des derniers « monstres sacrés » du cinéma français. Il a passé plus de cinquante ans de sa vie de 72 ans sur les scènes de music-hall, de théâtre et sur les écrans. Il a tourné plus de cent films dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre.

C'est de lui que sa partenaire de *Quai des brumes*, Michèle Morgan, a dit : « Je lui dois tout ». La comédienne Madeleine Renaud, qui a joué avec Gabin dans « *Remorques* » de Gremilton, a évoqué son souvenir en ces termes : « Il avait l'amour du travail bien fait, il était aussi exigeant pour les autres que pour lui-même ». Jean Girault a dit de Gabin : « Il n'était difficile qu'avec lui-même ». Et son partenaire dans un « *Singe en hiver* », Jean-Paul Belmondo a déclaré : « Jouer avec lui était un plaisir. Il avait beaucoup d'humour dans la vie, sa réputation de grincheux était fausse ». Le cinéma québécois aura-t-il un jour son Jean Gabin ? Nous en sommes encore bien loin !

MALRAUX, HOMME DE PENSÉE ET D'ACTION.

Peu de Québécois attentifs à l'actualité littéraire et politique sont restés indifférents à la nouvelle de la mort de André Malraux, survenue en fin de novembre dernier. C'est toute une vie à la recherche de la « condition humaine » dont il faudrait rendre compte et que reflètent notamment ses trois grands romans : *La voie royale*, *Les conquérants* et *La condition humaine*.

Malraux a participé à la plupart des actions du maquis de Corrèze, de 1942 à 1944, alors qu'il fut blessé. Sa carrière politique auprès du général de Gaulle, et plus spécialement au ministère des Affaires culturelles du gouvernement de France, l'a fait connaître du grand public qu'il a su vivement intéresser à certaines formes les plus séduisantes de l'art moderne.

Ses trois plus récentes publications sont : « *Miroir des limbes* », « *l'Irréel* » et « *l'Intemporel* ». Pour Malraux : « Être roi n'est rien ; ce qui compte c'est de faire un royaume ». N'est-ce pas un programme d'action pour tous les Québécois à l'heure de l'an 2000 ?



Le 2 mars 1878

par Pierre Trépanier

Qui se souvient du 2 mars 1878 ? Pourtant les récents événements d'Australie (le renvoi du premier ministre par le gouverneur général en novembre 1975) auront sans doute évoqué, dans l'esprit de plus d'un — surtout des lecteurs qui ont pratiqué la monumentale *Histoire de la Province de Québec*, de Robert Rumilly, — le dramatique épisode qui est consigné dans nos annales sous le titre de « coup d'État Letellier ». L'appellation n'est pas usurpée. Il s'agissait bien d'une crise, grave et multiforme.

L'étude des crises se révèle toujours passionnante car elles font office de révélateurs : des tendances et des phénomènes imperceptibles ou confus s'imposent alors brutalement à la conscience de l'observateur, la société se laisse scruter comme une radiographie. Dans le cas qui nous occupe, par exemple, et toutes proportions gardées, l'intérêt anecdotique de cette révolution de palais ne doit pas distraire des questions constitutionnelles fondamentales qui se sont posées, des clivages sociaux et ethniques qui, jusque-là diffus, se sont découpés avec netteté, des comportements électoraux, des traits de mentalité plus ou moins profonds qui ont affleuré.

Depuis 1874, une violente récession perturbait toutes les activités, entraînait une hausse du chômage, une chute des salaires. Si elle touchait capitalistes et ouvriers, elle n'épargnait pas l'État. Engagé dans une audacieuse mais nécessaire politique ferroviaire qui obérait son budget — surtout depuis la prise en charge du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental — le gouvernement conservateur Boucherville se débattait dans un dilemme : poursuivre les travaux sans compromettre l'équilibre budgétaire, sans ternir le crédit de la province.

Le procureur général A.-R. Angers proposa des mesures extraordinaires pour obliger Montréal et Québec à respecter leurs engagements, tout en évitant de s'embarquer dans d'interminables recours judiciaires. En effet, ces deux villes s'étaient engagées à souscrire \$1 million chacune. Or la première devait encore \$600 000 et l'autre \$857 000. De son côté, L.R. Church, trésorier, voulut frapper les contribuables de nouveaux impôts au montant

d'environ \$200 000. Cette double médication avait pour but d'assainir les finances.

On connaît le reste de l'histoire : le lieutenant-gouverneur Luc Letellier de Saint-Just, un libéral, démet le premier ministre de ses fonctions et appelle à la tête du gouvernement le chef de l'opposition, Henri-Gustave Joly. Les élections générales laissent le ministère Joly dans une position précaire qui lui permet de vivoter jusqu'au jour fatal : il doit alors céder devant la révolte du Conseil législatif, qui suspend le vote des crédits, et la fermeté du nouveau lieutenant-gouverneur, T. Robitaille, qui refuse la dissolution. L'heure d'Adolphe Chapleau venait de sonner.

Le renvoi du ministère constituait-il un coup d'État ? Quels ont été les thèmes dominants et les résultats des élections générales du 1er mai 1878 ? Quels ont été les efforts déployés par Joly pour tenter d'éviter au lieutenant-gouverneur la destitution que les conservateurs fédéraux, de retour au pouvoir, souhaitaient lui infliger en guise de châtement ? On se bornera ici à étudier ces aspects¹.

x
x x

Un coup d'État ? Rumilly ne prend pas position formellement. Il utilise le terme *coup d'État* mais l'encadre toujours de guillemets. Il laisse peut-être percer son opinion quand il écrit : « La crise économique a engendré, ou aggravé, la crise ferroviaire. Celle-ci, à son tour, crée la situation d'où l'opposition des partis, le choc des caractères, précipiteront une crise politique² ». J.-C. Bonenfant ne se prononce pas sur la constitutionnalité du geste de Letellier : il prouve qu'il y a bien eu destitution et non démission³. J.T. Saywell n'est pas explicite : on a tout de

1. R. Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, t. 2, *Le « Coup d'État »*, 3e éd. rev. et augm., Montréal, Valiquette, [1943], 316 p. Cf. aussi P. Trépanier, *L'Administration Joly (1878-1879)*, Thèse manuscrite de M.A., Université d'Ottawa, 1972, 157 p.

2. R. Rumilly, *op. cit.*, p. 186.

3. J.-C. Bonenfant, « Destitution d'un premier ministre et d'un lieutenant-gouverneur », dans *Cahier des Dix*, no 28, 1963, p. 9-31.

même l'impression que l'acte de Letellier lui semble constitutionnel⁴. Qu'en est-il au juste ?

Je fonde mon opinion sur la correspondance entre Letellier et Boucherville, Letellier et le gouverneur général, ainsi que sur toutes les pièces afférentes rendues publiques⁵. J'accorde une attention particulière aux mémoires du lieutenant-gouverneur, qui constituent la défense de l'accusé.

Le 25 février 1878, le lieutenant-gouverneur demande au cabinet de préparer à son intention un dossier complet sur la question ferroviaire et les engagements des municipalités relatifs au Q.M.O. & O. Il le prie de lui fournir

Un exposé des raisons qui ont engagé le gouvernement provincial à ne se point contenter des dispositions du droit statutaire et public et de celles du Code Civil de cette province pour opérer le recouvrement des sommes d'argent qui peuvent être dues par ces corporations, mais, sans en avoir préalablement avisé, en aucune manière, le lieutenant-gouverneur, à proposer une législation *ex post facto* pour les y contraindre.

Un autre projet de loi, fort important, pour pourvoir au prélèvement de nouveaux impôts, a été aussi pareillement proposé à la législature sans avoir été soumis à la considération préalable du lieutenant-gouverneur.

Le lieutenant-gouverneur comprend facilement que des propositions d'importance secondaire, et sur lesquelles il a été suffisamment renseigné d'avance, peuvent être, comme matière de routine, proposées aux chambres sans un ordre exprès de sa part ; mais il ne saurait permettre que l'exécutif fit des communications de sa part à la législature dans celles qui sont d'un ordre nouveau ou important, sans son autorisation spéciale et sans avoir été pleinement renseigné et avisé préalablement⁶.

La difficulté est donc double : 1° doute sur la constitutionnalité de la loi Angers, rétroactive et arbitraire ; 2° violation du droit imprescriptible de la Couronne à être « pleinement renseignée et avisée ».

4. J.T. Saywell, *The Office of Lieutenant-Governor, A Study in Canadian Government and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1957, xii-302 p.

5. Toutes les pièces sont réunies dans *Documents de la Session, Canada* (à l'avenir: DSC), 1879, no 19, 121 p.

6. DSC, 1879, no 19, p. 3-4.

Boucherville répond, le 27 février que :

les raisons qui ont porté le gouvernement à soumettre à la législature une loi obligeant les municipalités de payer leurs souscriptions pour la construction du chemin de fer provincial, sur la décision du lieutenant-gouverneur en conseil, après un rapport assermenté d'un ingénieur compétent, et après un avis de quinze jours, pour donner à ces municipalités l'occasion d'être entendues, sont le mauvais vouloir de certaines municipalités, manifesté chez les unes par leur négligence à répondre aux demandes du trésorier, chez d'autres, leur refus formel de payer, et, dans certains cas, par des résolutions adoptées demandant des conditions nouvelles aux engagements qu'elles avaient pris avec le gouvernement.

Le gouvernement a cru que, sans cette législation, dont l'objet est d'éviter les lenteurs des procédures judiciaires ordinaires, le résultat du mauvais vouloir de ces municipalités eût été, soit de nécessiter un nouvel emprunt pour la province, et par conséquent de faire peser une charge injuste sur des municipalités qui n'avaient pris aucun engagement et qui ne devaient retirer aucun avantage immédiat de la construction de ce chemin, soit d'arrêter complètement les travaux commencés, avec la perte inévitable des intérêts sur le capital énorme déjà engagé dans cette entreprise, et les autres dommages qui en seraient résultés.

Le gouvernement, en s'obligeant d'abord, par cette loi, de remplir les conditions dont il est convenu avec ces municipalités, a cru qu'en substituant aux tribunaux ordinaires le lieutenant-gouverneur avec un conseil exécutif responsable à la législature et au peuple, il offrait aux parties intéressées un tribunal qui leur assurait autant de garanties que les tribunaux ordinaires⁷.

Si le lieutenant-gouverneur, après ces explications, persiste à douter de la constitutionnalité d'un projet de loi substituant l'exécutif au judiciaire, il lui est toujours loisible de le réserver à la considération du gouverneur général en conseil. Le cabinet se plierait à cette décision.

Le seul grief qui reste est donc celui de ne pas « avoir été pleinement renseigné et avisé préalablement » à la présentation à l'Assemblée de deux projets de loi importants, les projets Church et Angers.

Dans le cas du projet de loi imposant de nouvelles taxes, le premier ministre s'explique ainsi :

Maintenant, je prie Votre Excellence de remarquer que pendant qu'Elle était à la Rivière-Ouelle, j'eus l'honneur de lui demander son autorisation pour mettre la question des finances devant la

7. *Ibid.*, p. 4. D'autres municipalités que Montréal et Québec avaient aussi promis leur contribution.

Chambre, et qu'Elle eut la bienveillance de me répondre qu'Elle envoyait un blanc par la poste : ce que je pris, dans le temps, pour une grande marque de confiance de sa part⁸. Je reçus, en effet, un blanc avec votre signature, que je remis au trésorier, qui le fit remplir par votre aide-de-camp.

Plus tard⁹, j'eus l'honneur de demander à Votre Excellence une autorisation générale pour soumettre à la Chambre les mesures concernant les questions d'argent, ce que Votre Excellence m'accorda avec sa bienveillance ordinaire. Cette permission, du reste, m'avait toujours été accordée par votre prédécesseur, le regretté M. Caron.

Je dois assurer qu'avec cette autorisation et la conviction où j'étais que Votre Excellence avait lu le discours du trésorier, dans lequel il annonçait les taxes proposées plus tard, je me suis cru en droit de dire à mes collègues que j'avais votre permission pour toutes les questions d'argent¹⁰.

Dans sa réponse du 1er mars, le lieutenant-gouverneur admet que, dans le cas du « blanc » adressé au premier ministre depuis la Rivière-Ouelle, il « savait que ce blanc devait servir à mettre les estimés devant la Chambre¹¹ ». Donc, ici, pas de problème.

Quant à l'autorisation obtenue verbalement le 19 février, il croit qu'il n'y a eu, de la part du premier ministre, « qu'une erreur de bonne foi dans l'interprétation qu'il a donnée aux paroles du lieutenant-gouverneur [...] : paroles qui ne comportaient point le sens d'autorisation que le premier y a attaché¹² ». En toute objectivité, cette « erreur de bonne foi » ne saurait justifier le lieutenant-gouverneur de recourir à une mesure aussi extrême et extraordinaire que le renvoi d'office. Voilà pour le projet de loi Church.

Il suit de là que, pour être constitutionnel, le renvoi d'office doit être la conséquence d'une grave atteinte aux prérogatives royales dans le cas du projet Angers relatif au Q.M.O. & O.

8. Télégramme de Boucherville à Letellier le 28 janvier 1878 ; réponse de ce dernier le 29.

9. Conversation entre Boucherville et Letellier le 19 février.

10. *DSC*, 1879, no 19, p. 5.

11. *Ibid.*, p. 6.

12. *Ibid.*

Boucherville dit, dans sa lettre du 27 :

Je prie Votre Excellence de croire que je n'ai jamais eu l'intention de m'arroger le droit de faire passer des mesures sans avoir son approbation, et que, dans la circonstance actuelle, ayant eu occasion de parler avec Elle de la loi concernant le chemin de fer provincial, et n'ayant pas reçu ordre de la suspendre, je n'ai pas cru que Votre Excellence verrait dans cette mesure aucune intention chez moi de méconnaître ses prérogatives, que personne plus que moi n'est disposé à respecter et à soutenir¹³.

À cela, le lieutenant-gouverneur répond :

En ce qui concerne le bill intitulé, « Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental », M. le premier ne peut appliquer à cette mesure la prétendue autorisation générale dont il fait mention dans sa lettre, car leur entrevue était à la date du 19 février, et ce bill était devant les Chambres déjà depuis plusieurs jours, sans que le lieutenant-gouverneur en eût été informé en aucune façon par ses aviseurs¹⁴.

Il semblerait établi que, dans le cas du projet Angers, le ministère a méconnu les prérogatives de la Couronne. Mais du récit d'Angers, le lundi 4 mai à l'Assemblée¹⁵, on peut inférer que le lieutenant-gouverneur a mal compris la lettre de Boucherville sur ce point, lettre qui d'ailleurs manque de clarté. L'autorisation demandée par le premier ministre et le « blanc » envoyé par Letellier ne concerneraient pas seulement les « estimés », mais aussi les résolutions Angers. Ces résolutions ont été présentées à l'Assemblée, le 29 janvier, jour de la réception du télégramme de Letellier. La mise au point faite par Letellier au sujet de l'autorisation générale du 19 ne tient plus. Là aussi il n'y aurait eu que malentendu, et non atteinte volontaire aux prérogatives royales.

Dans un mémoire daté du 18 mars 1878, il est vrai, Letellier apporte un élément nouveau. Il affirme que le premier ministre lui aurait avoué que « la législature était contrôlée par [des] rings¹⁶ ». Alors, demande Letellier,

13. *Ibid.*, p. 5.

14. Les résolutions Angers ont été présentées le 29 janvier. *Ibid.*, p. 6.

15. *Ibid.*, p. 8-11.

16. *Ibid.*, p. 15.

n'avais-je pas le droit, comme représentant de ma souveraine, de croire et de me dire que M. De Boucherville ne possédait pas une majorité constitutionnelle formée au sein de l'Assemblée législative ?

L'accusation est de taille. Mais elle n'a jamais fait l'objet d'échanges de vues entre le lieutenant-gouverneur et son premier ministre au cours de la correspondance précédemment citée. Les motifs qu'invoque Letellier, dans sa lettre du 1er mars, pour appuyer sa décision de renvoyer ses ministres ne touchent ni de près ni de loin ce fait, qui semble une justification *a posteriori*.

Donc, si l'attitude du gouvernement Boucherville envers le représentant de la Couronne n'est pas sans reproche, elle ne justifie tout de même pas le renvoi. D'autre part le refus de sanctionner le projet de loi Angers n'entraîne pas automatiquement le renvoi du cabinet. En face du veto, le gouvernement aurait pu — s'il en avait eu le choix — se soumettre, ou démissionner, ou demander une consultation populaire. Enfin le droit de refuser la sanction, dans le cas d'un lieutenant-gouverneur, est douteux. Même si ce droit était bien au nombre des pouvoirs du lieutenant-gouverneur, son exercice ne manquerait pas d'être extraordinaire. Depuis la reconnaissance de la responsabilité ministérielle, l'histoire constitutionnelle britannique n'en offre aucun précédent. On remarquera que, le 9 mars, le lieutenant-gouverneur a réservé à la considération du gouverneur général le projet de loi Angers. En conséquence, il apparaît difficile de soutenir le caractère désintéressé et même la stricte constitutionnalité de la destitution du ministère Boucherville, geste qui paraît entaché de partialité.

On peut se demander si Letellier doit porter seul la paternité de son geste. Rumilly soutient que les libéraux fédéraux n'étaient pas au courant¹⁷, ce que corroborent les correspondances dépouillées. Un passage de J. Tassé, difficile à confirmer ou à infirmer, oblige toutefois à laisser le débat ouvert :

17. R. Rumilly, *op. cit.*, p. 197-198.

Le coup d'État n'est pas sorti du seul cerveau de M. Letellier. Nous savons de M. Holton qu'il fut décidé à la suite d'un entretien secret avec M. George Brown, au St. Lawrence Hall, à Montréal¹⁸.

Il est curieux de remarquer que, en septembre 1879, peu après sa destitution, le 25 juillet précédent, Letellier, malade, a séjourné à Toronto, précisément chez George Brown¹⁹.

X

X X

Une fois nommé premier ministre, Joly devait se trouver une majorité à l'Assemblée législative, d'où les élections du 1er mai 1878.

« Le « Coup d'État » fut le grand cheval de bataille, l'objet quasi unique des discussions devant les électeurs ; au point qu'il fut peu question d'« influence indue », soutient Rumilly²⁰. Cela me semble contestable dans le cas des conservateurs, absolument faux dans le cas des libéraux, qui insistent sur l'augmentation des impôts.

Les conservateurs, il est vrai, ont intérêt à maintenir le débat sur la question constitutionnelle. Le 10 mars, à Lévis, Chapleau prononce un grand discours — le meilleur sans doute de la campagne. Toute sa fougue de tribun s'y déploie conjuguée à une habileté consommée.

Dans un premier temps, il flétrit l'arbitraire du lieutenant-gouverneur :

La seule et unique question qui vous sera soumise est donc de savoir qui a le droit de faire et de défaire les ministères, le gouverneur ou le peuple²¹ ?

Il condamne avec virulence « l'escamotage du pouvoir par des ambitieux impuissants à arriver par les voies constitutionnelles ».

Dans un deuxième temps, il se porte à la défense du point faible de son nar :

18. J. Tassé, *Le 38me [sic] fauteuil ou souvenirs parlementaires*, Montréal, Eusèbe Sénécal, 1891, p. 17.

19. R. Rumilly, *op. cit.*, p. 273.

20. R. Rumilly, *op. cit.*, p. 208.

21. *La Minerve*, 15-16 mars 1878.

Il est vrai qu'à défaut de moralité, on a voulu avoir de l'habileté, de la finesse. [...] La taxe ! voilà l'appât que l'on attache à l'hameçon pour y faire mordre le vulgaire.

La taxe était nécessaire et modérée. Elle affectait surtout des « banquiers, courtiers, agents de change, agents d'immeubles et spéculateurs de toute sorte ». Elle devait être temporaire.

Enfin il ramène l'attention de ses auditeurs sur la question constitutionnelle : c'est le souvenir qu'ils doivent rapporter. Évoquant l'ombre du légendaire Papineau, il clame :

Plût à Dieu que le parti libéral qu'il a fondé respectât ses enseignements ! Que dirait donc Papineau, lui, l'expulsé des gouverneurs, s'il voyait maintenant ses héritiers devenus les défenseurs et les complices de l'expulsion de ceux en qui le peuple avait confiance ? Que ferait-il ? Il ferait entendre un de ces accents terribles dont l'écho est venu jusqu'à nous, et s'écrierait : « Faites taire la voix de Spencer Wood et laissez parler la grande voix du peuple ! »

À mesure qu'approche le jour « J », les conservateurs ajustent leur tir : ils délaissent un peu la question constitutionnelle pour défendre et expliquer les mesures Angers et Church. Tarte, dès le 12 mars, a compris que c'était là l'essentiel. Voici une mise au point de sa façon :

Une bande de blagueurs [...] assurent aux électeurs que M. Angers a fait passer un bill pour faire vendre leurs meubles aux portes de leurs maisons, leurs animaux ensuite, puis enfin leurs terres. [...] M. Angers a proposé un bill pour forcer certaines municipalités à payer deux millions qu'elles doivent au gouvernement [...] les libéraux ont voté contre cette mesure, exposant par là les comtés ruraux à payer eux-mêmes cette somme énorme. [...]

Si vous divisez deux millions par soixante-cinq, vous arrivez à faire payer à chaque comté la petite somme de TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET NEUF PIASTRES !!!

Voilà ce que M. Angers a voulu éviter, voilà le danger que le gouvernement de Boucherville a cherché à éloigner de chacun des comtés de la province de Québec²² !

Les libéraux, pour leur part, souffrent moins de l'ingérence cléricale qu'auparavant. La célèbre conférence de Laurier²³ et l'influence de Mgr Conroy, délégué apostolique, ont contribué puissamment à cette évolution. Mais il

22. *Le Canadien*, 12 mars 1878.

23. Plusieurs éd., entre autres chez Beauchemin en 1941.

ne faut pas se leurrer. Dans la circonscription de Charlevoix, « où M. Tremblay était candidat, raconte Charles Langelier, certains curés avaient déclaré que c'était un péché d'appuyer un libéral²⁴ ». Et, Onésime Gauthier, candidat conservateur, sera élu. Dans le comté de Berthier, plusieurs curés (Champeau, Loranger, Cinq-Mars) interviennent ouvertement contre les révolutionnaires qui s'acharnent contre le Conseil législatif²⁵. Joseph Robillard — candidat conservateur et proche parent de Joseph-Israël Tarte — l'emportera sur Louis Sylvestre. Et les libéraux contesteront cette élection. Le *Journal des Trois-Rivières* s'alarme :

M. Joly, suisse d'origine, étranger de naissance, huguenot en religion [...], voilà certes un étrange chef pour une population toute catholique et toute française²⁶.

Amyot, qui fait la lutte à Joly dans Lotbinière, tente de soulever les préjugés religieux contre lui²⁷. Joly écrit à l'Archevêque de Québec pour se plaindre des remarques proférées en chaire par le curé Brunet de Saint-Apollinaire²⁸.

Rumilly a tort aussi, me semble-t-il, de soutenir que les résultats sont : 32 libéraux, 32 conservateurs et un indépendant (A. Turcotte)²⁹. Le verdict populaire est imprécis, il est vrai. Chaque parti crie victoire. Certains candidats n'ont pas d'allégeance claire et embrouillent les calculs³⁰. Dans plusieurs régions d'ailleurs les clans familiaux et les personnalités jouent plus que les lignes de parti. Chacun

24. C. Langelier, *Souvenirs politiques*, Québec, 1909, p. 92.

25. R. Rumilly, *Mgr Lallèche et son temps*, Montréal, 1938, ch. 6. L'auteur se contredit.

26. *Le journal des Trois-Rivières*, 18 avril 1878.

27. G. Amyot, *Adresse à MM. les électeurs du comté de Lotbinière*, 27-8 p. Cf. coll. des brochures des APC.

28. H.-G. Joly à E.-A. Taschereau, 24 avril 1878, ANQ, FJ, 448s.

29. R. Rumilly, *op. cit.*, p. 212.

30. Dans ma thèse, j'accordais 33 sièges aux conservateurs, 32 aux libéraux parce que je considérais Octave Magnan comme libéral, ce que je crois maintenant incorrect. Cf. *la Minerve*, *le Canadien*, *The Montreal Gazette*; *le National*, *l'Événement*, *The Montreal Herald*; *le Journal de Québec*, 3-14 mai 1878. Le cas de Magnan est tout de même troublant : le 26 avril 1878, la conservatrice *Minerve* et le libéral *Herald* le donnaient pour libéral.

des deux groupes réclament tour à tour Solyme Bertrand, Octave Magnan, Édouard Caron, Arthur Turcotte, Joseph G. Robertson et Alexander Cameron.

Magnan semble conservateur. Turcotte s'est fait élire en franc conservateur³¹. Caron semble avoir hésité mais il votera avec l'opposition conservatrice pendant la session. Cameron se range du côté libéral. Quant à Robertson, malgré sa démission du gouvernement Boucherville, il reste fidèle à son parti. Il n'y a pas lieu de soupçonner la loyauté de Bertrand. Les vainqueurs, ce sont les conservateurs, avec 34 sièges contre 31³². Seules des défections de conservateurs (W.E. Price et A. Turcotte) permettront à Joly de se maintenir en poste jusqu'à ce que des élections partielles viennent consolider une position par trop précaire.

Les libéraux du protestant Joly ont tout de même réalisé un gain net de 9 sièges par rapport à 1875³³.

BILAN LIBÉRAL 1878			
RÉGION	PERTES	GAINS	GAINS NETS
Québec	0	5	5
Bas-du-Fleuve	1	5	4
Trois-Rivières	1	0	-1
Cantons de l'Est	0	3	3
Montréal	2	2	0
Saint-Hyacinthe	3	1	-2
Ouest	0	0	0
TOTAL	7	16	9

31. A. Turcotte à la Rédaction, 2 avril 1878, *Journal des Trois-Rivières*, 4 avril 1878.

32. Cf. la lettre du haut fonctionnaire Siméon Le Sage à son ami Joseph Royal, 12 juin 1878, ANQ, Fonds Le Sage, Cahier de correspondance 2, f. 661-663.

33. Dans ma thèse, p. 32, j'évaluais à 13 le gain net des libéraux. Cette différence s'explique aisément. J'accordais aux libéraux, en 1875, 19 sièges, en me basant sur l'*Annuaire statistique du Québec*, 1916, p. 174ss. La solide étude de Marcel Hamelin (*Les premières années du*

Ces résultats confirment donc la tendance générale des années 1867-1878 : une montée assez lente mais sûre des libéraux, qui grignotent la prédominance incontestable des conservateurs.

L'analyse des résultats livre une autre constatation : la faveur populaire a tendance à se diviser selon un clivage ethnique et, partant, religieux. Dans les 11 circonscriptions majoritairement anglophones, les libéraux réalisent 6 gains et ne déplorent aucun revers, passant d'un siège en 1875 à 7 en 1878. De tous les gains libéraux (16), 8 ont été obtenus dans des circonscriptions à forte proportion anglophone (25% au moins) et aucune des 7 pertes n'y a été enregistrée. La montée libérale doit donc être attribuée, pour une bonne part, à l'appui massif des anglo-protestants.

Plusieurs témoignages corroborent cette assertion ; aucun ne l'infirmes.

Robertson explique à John A. Macdonald que les anglophones « se sont éloignés du camp conservateur à cause du manque de tact et de la rudesse de M. de Boucherville à leur égard³⁴ ». Désiré Girouard constate « l'impopularité du parti de Chapeau auprès des conservateurs anglophones, qui, à tort ou à raison, appréhendent les tripotages³⁵ ». Edward Carter — un conservateur ! — écrit à Joly :

Je dois avouer que votre accession au pouvoir comme chef du nouveau ministère et la sorte d'attaque à laquelle se sont livrés certains journaux catholiques (vous et votre parti devriez être écrasés parce que vous — le chef — êtes un protestant) ont complètement bouleversé ma façon de voir. Si le conservatisme au Québec signifie qu'un protestant doit être exclu de toute charge importante, alors je

parlementarisme québécois, 1974) prouve qu'il y avait 22 élus libéraux en 1875. Enfin, en retranchant le siège d'Octave Magnan, on arrive à 9.

34. J. G. Robertson à J. A. Macdonald, 14 août 1878, APC, Fonds Macdonald, vol. 350, 161135s. (Traduction de l'Auteur. Désormais : T. de l'A.). Pour la classification des circonscriptions, au point de vue linguistique, je me suis servi du *Recensement du Canada*, 1871, et du *Rapport . . . sur les élections générales de 1878, Documents de la Session*, Québec, 1878-79, no 3, 229 p.
35. D. Girouard à J. A. Macdonald, 27 juin 1879, APC, Fonds Macdonald, vol. 359, 166249s (T. de l'A.).

ne puis que dire que ma carrière politique a été gaspillée car j'ai appuyé un parti dont je croyais qu'il était non seulement loyal à son allégeance, mais également au principe de jouer franc jeu avec la minorité protestante³⁶.

F. Hooker soutient, lui aussi, que « l'arbitraire du dernier gouvernement a exaspéré les anglophones à tel point qu'ils ont massivement voté pour Joly³⁷ ». Que Letellier ait violé la sacro-sainte constitution britannique n'a pas semblé effaroucher les Anglo-Québécois.

Un dernier détail attire l'attention. Dans Rimouski, Alexandre Chauveau (libéral) et Pamphile Vallée se font la lutte. Le dépouillement du scrutin accorde 1688 voix à chacun. Le président d'élection fait pencher la balance en faveur de Chauveau. Vallée contestera sans doute l'élection et exigera un dépouillement judiciaire. Erreur. Chauveau payera son adversaire pour qu'il s'abstienne. La tranquillité du ministre vaut, au bas mot, \$400³⁸.

x
x x

Le coup d'État et les élections générales ont eu lieu pendant que les libéraux détenaient le pouvoir à Ottawa. Les conservateurs de Macdonald les ont évincés en septembre-octobre 1878 : cette victoire allait décider du sort du lieutenant-gouverneur. L'inconstitutionnalité du geste de Letellier serait-elle punie ? Deux thèses se sont affrontées. Pour les conservateurs fédéraux, il ne s'agissait que de renvoyer un serviteur de la couronne fédérale. Pour les libéraux québécois, la destitution portait atteinte à l'autonomie du Québec en la personne du représentant de la couronne provinciale. Le premier ministre Joly s'est rendu jusqu'à Londres pour plaider la cause de Letellier et de l'autonomie.

Quand Rumilly a écrit son ouvrage, il n'avait pas à sa disposition le fonds Joly. Il serait peut-être intéressant de relater la mission du premier ministre en ajoutant les

36. E. Carter à H.-G. Joly, 13 mai 1878, ANQ, FJ, 327ss (T. de l'A.).
 37. F. Hooker à J.A. Macdonald, entre mai et septembre 1878, APC, Fonds Macdonald, vol. 349, 16228ss (T. de l'A.).
 38. J.-I. Tarte à L.-H. Langevin, 20 janvier [1879], ANQ, Coll. Chapais, Papiers Langevin, boîte 22.

détails qui manquaient à l'auteur de l'*Histoire de la Province de Québec*.

Le 22 avril 1879, le secrétaire du gouverneur général informe Letellier qu'il peut envoyer un agent le défendre auprès du gouvernement de Londres. Le 24, Letellier annonce qu'il délègue Joly³⁹. Le 26, le secrétaire aux colonies télégraphie que la présence du premier ministre n'est pas requise⁴⁰. Joly reçoit cette nouvelle alors qu'il est déjà rendu à Halifax. Suivant le conseil de ses collègues, il passe outre et s'embarque⁴¹.

Francis Hincks joue, dans cette affaire, le rôle de conseiller officieux de Joly. Il lui suggère de ne pas s'absenter : sa place est à Québec dans cette période difficile et d'ailleurs la session ne peut être retardée encore longtemps⁴². Mais puisque Joly part de toute façon, il lui donne des lettres d'introduction auprès de Lord Carnarvon, de Sir John Rose et de Sir Henry Jackson⁴³. L'influence de ces personnages n'est pas à dédaigner. Joly tentera également d'intéresser à sa cause le duc de Manchester et Lord Bury⁴⁴.

Dès le lendemain de son arrivée à Londres, Joly sollicite et obtient un rendez-vous de Sir Michæel Hicks Beach, secrétaire aux colonies. Joly, en riant, explique au secrétaire que lorsqu'il a reçu son message il avait déjà parcouru plus de 600 milles : il ne lui en restait qu'une couple de milliers, aussi a-t-il pensé qu'il ne valait pas la peine de rebrousser chemin. Le secrétaire ne lui tient pas rigueur de sa désobéissance. Passant aux choses sérieuses, Sir

39. De Winton à L. Letellier, 22 avril 1879, ANQ, FJ, 1487 ; L. Letellier au Gouverneur Général, 24 avril 1879, *Ibid.*

40. ANQ, FJ, 8484ss, *Rapport d'un Comité du Conseil exécutif*, 24 avril 1879.

41. Télégramme de L. Letellier à H.-G. Joly, 26 avril 1879, ANQ, FJ, 1552 ; F. Langelier à H.-G. Joly, 28 avril 1879, ANQ, FJ, 1561ss. Il convient ici de corriger Rumilly, qui laisse entendre que Joly était en mer avant que ne lui parvienne le télégramme du secrétaire aux colonies (*op. cit.*, p. 255-256).

42. F. Hincks à H.-G. Joly, 23 avril 1879, ANQ, FJ, 1526ss.

43. Cf. ANQ, FJ, 1526ss et la copie de ces lettres : 1541, 1543 et 1545.

44. H.-G. Joly au duc de Manchester, 8 mai 1879, ANQ, FJ, 1627s ; H.-G. Joly à Lord Bury, 21 mai 1879, ANQ, FJ, 1688s.

Michaël affirme qu'il n'a pas à trancher la question de fond (savoir si la révocation de Letellier est méritée) ; il n'a qu'à décider si le gouvernement fédéral a le pouvoir de destituer le lieutenant-gouverneur. Joly s'oppose à cette manière de voir. C'est l'autonomie de la province qui est en jeu. Pour sa part, le secrétaire insiste sur le statut de simple fonctionnaire du lieutenant-gouverneur : le gouvernement fédéral peut le révoquer, dit-il, s'il porte une cravate noire alors qu'il lui ordonne d'en porter une bleue. Joly suggère de déferer l'affaire au Conseil Privé. Beach l'invite à mettre sa proposition par écrit. Joly retire de ce premier rendez-vous l'impression que le secrétaire serait prêt à sacrifier Letellier pour mettre fin à cette difficulté. Et il conclut : « Il est évident que le délégué d'Ottawa n'a pas perdu son temps⁴⁵ ».

Joly écrit donc une lettre où il suggère que le Comité judiciaire du Conseil privé soit appelé à se prononcer sur les deux points suivants :

- 1° — Qui détient le pouvoir de destituer ? En établissant une distinction entre l'autorité qui nomme et l'autorité qui renvoie les lieutenants-gouverneurs, les auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'avaient-ils pas l'intention de rendre les lieutenants-gouverneurs capables de remplir leurs devoirs, indépendamment des changements de partis au pouvoir à Ottawa, pendant les cinq ans que dure leur mandat ?
- 2° — Un lieutenant-gouverneur peut-il être renvoyé par le gouvernement fédéral pour un acte qui n'outrepasse pas ses pouvoirs et sa compétence, tels que les définit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, acte que sa province a ratifié, et qui n'entre aucunement en conflit avec les intérêts fédéraux⁴⁶ ?

Le 20 mai, Beach informe Joly de sa décision. Le cas présent diffère de celui de l'an dernier concernant la ques-

45. Notes de Joly sur l'entretien du 6 mai publiées par A. Joly de Lotbinière, « Mr. Joly's Mission to London in the Case of Lieutenant-Governor Letellier de Saint-Just », dans *CHR*, t. 31, no 4 (déc. 1950), p. 401-404.

46. H.-G. Joly à Beach, 6 mai 1879, ANQ, FJ, 1611s (T. de l'A.). Dans sa première question, Joly fait allusion aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, qui stipule que la nomination du lieutenant-gouverneur est du ressort du « gouverneur général en conseil » (art. 58) alors que la durée de son mandat relève « du bon plaisir du gouverneur général » (art. 59), — les termes « en conseil » ayant été cette fois omis.

tion de l'arbitrage entre le Québec et l'Ontario : d'un commun accord, les parties avaient déferé l'affaire au Comité judiciaire qui l'avait instruite selon la procédure en usage devant une cour d'appel. Dans l'affaire du lieutenant-gouverneur, seul Letellier demande le renvoi au Conseil privé ; de plus, la nature des questions soumises ne paraît pas justifier une telle démarche⁴⁷.

Après un dernier rendez-vous avec le secrétaire, Joly visite l'ancien premier ministre Gladstone. Il recommence son plaidoyer. L'entretien — cordial — lui laisse l'impression que le chef libéral partage son point de vue⁴⁸. Joly se rembarque. Le 8 juin, il est de retour au pays⁴⁹.

Le 25 juillet, le conservateur Théodore Robitaille succède à Letellier de Saint-Just. L'affaire était classée : le lieutenant-gouverneur n'était qu'un fonctionnaire fédéral.

L'Événement, de Québec, tire la leçon :

Personne n'a sérieusement contesté l'irrégularité de l'acte de M. Letellier renvoyant ses ministres. Ce procédé est contraire aux idées établies en Angleterre [. . .].

Mais, en politique, le succès couvre bien des choses, à la condition naturellement qu'on réussisse jusqu'au bout. Le coup d'État du 2 mars ne pouvait avoir son effet que si les élections locales étaient gagnées par le ministère Joly ; il ne devait rester impuni, que si le ministère McKenzie [sic] remportait les élections fédérales. M. Letellier a gagné la première partie ; il a vu la seconde lui échapper. Dès lors, il était perdu, et son coup d'État, qui aurait été exonéré par le succès, se trouvait condamné par les événements⁵⁰.

47. R.G.W. Herbert (secrétaire de Beach) à H.-G. Joly, 20 mai 1879, ANQ, FJ, 1684s.

48. *CHR*, art. cit., p. 404-405.

49. *L'Événement*, 9 juin 1879.

50. *L'Événement*, 26 juillet 1879. Treize ans plus tôt, au Nouveau-Brunswick, le lieutenant-gouverneur avait violé l'une des règles fondamentales de la responsabilité ministérielle pour respecter les ordres de la Grande-Bretagne, qui voulait faire entrer les Provinces Maritimes dans la Confédération, même malgré elles. Le premier ministre avait fini par démissionner. L'historien W.S. MacNutt commente ainsi l'affaire : « Il est probable que le critère le plus sûr pour juger de la constitutionnalité ou de l'inconstitutionnalité de l'attitude du Lieutenant-gouverneur vis-à-vis de ses ministres, nous a été fourni par l'attitude du duc de Newcastle [secrétaire d'Etat aux colonies] dans un cas semblable à propos de Terre-Neuve, cinq ans auparavant, à savoir qu'on pouvait justifier n'importe quelle mesure à condition de réussir » (*Les Maritimes et la Confédération*, Ottawa, Commission du Centenaire, 1967, p. 18-19).

Ces lignes un peu cyniques sont d'un homme bien informé : Hector Fabre, qui, après avoir appuyé Letellier et Joly, les abandonna, mettant sa plume et son journal au service de leur rival, Adolphe Chapleau.



PRÉSENTATION

En mai 1976, M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Affaires culturelles, lançait un document de travail, de grande envergure, intitulé : Pour l'évolution de la politique culturelle. Jamais un tel document n'a été publié par le gouvernement du Québec, tant par son ampleur que par sa vision du futur.

On y fait toute l'histoire du ministère des Affaires culturelles, depuis sa fondation jusqu'à son actuelle croisée des chemins. M. L'Allier dit ce qu'a fait ce ministère, ses hésitations et ses progrès, et il appelle toute la population intéressée à fournir des suggestions : ce ministère est capital pour l'avenir du Québec français, qu'avez-vous à dire face à ses prises de position et à son expansion ?

SON PUBLIC

La population intéressée est nombreuse. Il s'agit de tous les conservateurs du patrimoine et de tous les créateurs. Archivistes et bibliothécaires, archéologues, et représentants de la culture esquimaude et indienne. Puis ce sont les gens de théâtre, les animateurs de loisirs et de culture, les musiciens, la danse et l'opéra, les sculpteurs, peintres et tous les arts plastiques, l'artisanat et sa commercialisation, les écrivains et le rayonnement de leurs œuvres, l'éducation permanente par les communications, le développement régional par la culture populaire et les musées, la coopération culturelle internationale . . . jusqu'à la recherche scientifique.

Cette simple énumération, sans oublier tout le personnel du ministère lui-même, comprend tous ceux qui sont directement touchés par le ministère des Affaires culturelles. L'opéra, la chanson, le tourisme, les Places des Arts, le folklore, certaines revues et les métiers d'arts sont tous rejoints par ce volume qui nous pose à tous cette question : le Québec peut-il survivre, vaut-il la peine qu'il survive, si son pouvoir de création était réduit à néant ?

LEUR IMPORTANCE

Selon les hommes d'affaires et de finances, trop souvent, les artistes et les penseurs ne servent à rien, ne sont que des « poètes », des être improductifs, un peu farfelus sur les bords. Pourtant tous nos efforts de survie et de mieux-être n'ont de sens que par eux, qu'en eux : ils sont le visage, la voix et, jusqu'à un certain point, l'âme du Québec. À cause de cette raison majeure, tous les Québécois, tous les consommateurs de biens culturels, depuis sa forme folklorique, artisanale jusqu'à l'opéra, le livre de recherche ou le centre de recherche scientifique, nous sommes tous intéressés à leur existence.

Or les « créateurs » doivent vivre. Il n'est donc pas indifférent que l'État leur accorde son aide, leur donne « un coup de pouce » : il peut ouvrir des marchés, faciliter les études, les comparaisons par les voyages et l'inspiration de qualité. Il ne crée rien mais il peut créer les conditions sociales et économiques nécessaires à la recherche et à la créativité.

LES INITIATEURS

Nombreux sont ceux qui, chez nous, ont perçu l'importance de la culture et de l'œuvre créatrice. Cette intelligence de notre destin en Amérique du Nord est bien antérieure à 1960 et à M. Lesage. Mais parmi les plus explicites et parmi les plus persistants il faut mettre M. Esdras Minville. Dans *Le citoyen canadien-français* et dans le Rapport Tremblay, de 1956, il a formulé les grandes lignes d'un programme culturel pour le Québec. M. Pierre Laporte y a puisé à pleines mains. Si M. Duplessis avait été quelque peu clairvoyant et moins politicien opportuniste, c'est M. Minville qui aurait été notre premier ministre des Affaires culturelles.

Les 90 premières pages du Livre vert font cet historique mais à partir de M. Lesage. Cette partie est illuminatrice. On ne peut plus ignorer le Livre blanc, préparé en 1965 par M. Pierre Laporte, ni le rapport Rioux sur l'enseignement des arts au Québec, ni le mémoire Frégault présenté en 1974 et, surtout, le Rapport du Tribunal de la

culture, en décembre 1975, encore dû substantiellement à la plume de M. Rioux.

L'UNESCO

Après ces écrits de première valeur, il devenait important que le ministère énonçât lui-même ses nouvelles orientations. Voilà comment se présente le LIVRE VERT. Il se veut une synthèse de tout ce que les universitaires ont suggéré de mieux de concert avec les intéressés. De plus le Livre vert a pu profiter des remarquables travaux de l'UNESCO qui, en 1969, lançait un volume intitulé *Réflexions préalables sur les politiques culturelles*, compte rendu d'une table ronde, tenue du 18 au 22 décembre 1967, à Monaco.

LE FÉDÉRAL, HÉLAS

Non contente de ce premier succès, l'UNESCO inaugura une collection : « *Politiques culturelles : études et documents* ». Là chacun des pays membres put définir, raconter et illustrer ses politiques par de nombreux exemples et projets. Paul Schefer, au nom de la Conférence canadienne des Arts, publia, en 1973, dans cette collection officielle un gros volume en deux langues : *Aspects de la politique culturelle canadienne*. Comme M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada, faisait mine de s'intéresser à la culture et que tout ce qu'il touchait, devenait asservi aux visées monopolisatrices d'un fédéralisme centralisateur, le Québec se sentit menacé. À juste titre. Cet autre aspect de la question, la rivalité entre Ottawa et Québec, détermina le ministre L'Allier à définir une politique vraiment québécoise, favorable aux meilleurs intérêts de la culture française, pour contrebalancer les initiatives du fédéral en des domaines qui ne sont pas de son ressort premier.

LES BESOINS

Aussi le Livre vert, dans sa deuxième partie qui prend une centaine de pages, explore les besoins culturels du Québec. L'énumération des domaines est, pour plusieurs, une révélation. L'ampleur des besoins et de la présence de

notre ministère des Affaires culturelles arrive comme une surprise. Il y a donc là une présentation du ministère, d'un ministère qui se remet lui-même en question et qui fait publiquement son auto-évaluation, qui est unique au Québec et qui ne peut que gagner notre admiration.

Il y a d'abord un patrimoine à conserver, celui des Québécois-Français, des Québécois-Anglais, des Indiens et des Inuits, depuis les biens architecturaux jusqu'aux vieilles chansons enregistrées sur bobines. Cela nous conduit aux archives, à l'archéologie et aux musées. De là nous passons à une politique des bibliothèques, de l'éducation culturelle et des communications. Puis nous explorons les arts de création proprement dits : le théâtre, la musique sous les formes de l'opéra, de la symphonie ou de la chanson, la danse, la culture populaire et régionale.

Arrivent ensuite les arts plastiques (peinture, sculpture, etc.), les lettres, l'artisanat sous toutes ses formes. Couronnent le tout des aperçus sur le tourisme et la coopération interprovinciale et internationale.

Aucune forme de création n'est rejetée mais le ministère écrit en blanc sur noir le point de vue de l'organisateur du bien commun, de l'administrateur d'une politique, c'est-à-dire de quelques normes ou lignes directrices d'une action qui se veut la moins arbitraire possible et la plus compréhensive. Ainsi, par exemple, dans le cinéma : comment s'y prendre pour que puisse vivre un cinéma authentiquement québécois et humain, qui ne cherchera plus à survivre en tombant dans le plagiat ou la formule facile de la « cochonnerie » ? (mais le cinéma relève du ministère des Communications), comment assurer aux petits et moyens artisans de chez-nous un marché qui les aiderait, les stimulerait ? Etc.

L'ESPRIT DU LIVRE VERT

M. L'Allier est bien conscient que les efforts du Québec arrivent presque en retard mais, au moins, ils ne doivent plus manquer de lucidité et de générosité. Ne disait-il pas : « La concurrence faite par Ottawa à l'administration du Québec n'a fait qu'accentuer la désuétude des moyens de l'État québécois face à ses efforts d'intervention

en matière culturelle. Le gouvernement fédéral s'est contenté d'exister, centralisateur et riche. Sans jamais avoir à livrer de combat politique significatif, il a occupé les champs laissés vacants par l'anémie chronique de l'action québécoise. Comment demander à des artistes, à des créateurs, à des diffuseurs de culture de ne pas accepter de collaborer avec le gouvernement fédéral si l'on ne peut leur proposer par ailleurs une politique vigoureuse et efficace d'intervention et de collaboration québécoises. L'action d'Ottawa nous apparaît procéder actuellement d'une volonté ferme et cohérente de créer une culture canadienne. Pour ce faire, il est logiquement impossible au gouvernement fédéral actuel de permettre, de reconnaître et surtout de favoriser l'existence distincte, homogène et dynamique de la culture québécoise. Plutôt que l'esprit et l'orientation générale du Rapport de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, on a préféré le multiculturalisme. Il n'est alors pas surprenant que l'on souhaite, d'une façon ou de l'autre, absorber les composantes de la culture québécoise dans le grand tout canadien. Elles y servent utilement à illustrer et à souligner la différence et peut-être à ralentir pour un temps la pression culturelle américaine ».

LE MAÎTRE D'ŒUVRE

Mais pour lui, « il ne peut y avoir qu'un seul maître d'œuvre politique : le Québec. » À partir de ces analyses et de cette donnée de base, la troisième partie du Rapport propose une réforme du ministère lui-même et, de façon plus vaste encore, lance l'idée d'un Conseil de la culture et d'un Institut d'histoire et de civilisation.

La réforme va en profondeur. Laissons de côté l'aspect administratif où les hauts fonctionnaires savent mieux que nous les organigrammes qui leur conviennent pour un travail efficace et plus expéditif. Arrêtons-nous à une remarque qui va beaucoup plus loin. Le Ministère constate que, dans les quinze ans de son existence, il a été considéré dans l'ensemble des ministères québécois, comme un ministère marginal et introverti. Marginal parce qu'il ne peut, à même le budget qu'on lui concède, répon-

dre à plus de 20% des demandes. Beaucoup de projets restent « en l'air » parce que les Affaires culturelles ne peuvent aider, éperonner, inspirer, mener à bout.

Cette même pauvreté relative explique une certaine introversion car, par exemple, ce ministère « n'a à vrai dire jamais été associé à la définition des politiques de travaux publics, d'immigration et même de loisir et de communication, pas plus que de celles relatives au développement de l'industrie et du commerce québécois » (p. 95). Sans influence sur les autres ministères, les créateurs québécois ne sont pas mis à contribution pour faire du beau. Ainsi, le fameux boulevard métropolitain demeure une horreur en plein cœur du nord de Montréal avec sa forêt de colonnes grises. Davantage, les autres ministères, du tourisme à l'industrie, ne contribuent pas à l'épanouissement de la culture québécoise. Pourtant par combien de façons différentes, les ministères milliardaires du Québec pourraient aider le ministère des Affaires culturelles à mettre en valeur nos véritables artistes !

AGENT DE COMMUNICATION

Dans ces perspectives, le ministère définit sa nouvelle politique, qui est de servir d'intermédiaire entre les agents de culture et les consommateurs de culture. Pour cela il faut s'intéresser tout le monde à la culture, ce qui est affaire d'éducation du public, d'ouverture de marchés nouveaux autant auprès des agences gouvernementales qu'auprès de notre public et du tourisme. On ne pourra y arriver que par une large décentralisation : diffusion d'une part et accessibilité d'autre part : « Face au milieu et au créateur, le ministère des Affaires culturelles doit être avant toute chose un ministère de services. Il doit, par une large, patiente et permanente information, par une communication bidirectionnelle et par le biais d'agents culturels d'abord intéressés à servir la population plutôt qu'à protéger des structures ou des choses, rendre accessible la ressource culturelle aux citoyens créateurs, utilisateurs ou consommateurs Ce n'est certes pas en accentuant la centralisation et en augmentant les contrôles, les vérifications et les contraintes mais bien en accentuant les services, l'accessibilité aux biens culturels et aux outils de création et de

diffusion que nous pourrons agir efficacement pour la survie et le développement de la culture québécoise - (p. 97).

LE CONSEIL DE LA CULTURE

Quels sont les moyens choisis pour arriver à ces fins ? Le Livre vert commence par une définition de notre culture : « La culture québécoise, vue de l'extérieur, est essentiellement l'expression collective de nos facultés créatrices, traduisant nos caractéristiques, nos qualités et nos défauts. Pour nous, de l'intérieur, elle est un des principaux moyens de participer à la création de notre environnement et de notre avenir » (p. 206).

À la fois pour protéger la liberté des différentes manifestations de la création chez les artistes, écrivains et artisans et aussi pour faciliter une politique cohérente, sans gaspillage et constructive, le Livre vert propose la création d'un *Conseil de la culture*, conçu comme organisme décisionnel et exécutif relativement aux ressources publiques. On le conçoit comme une administration autonome qui poursuivrait la consultation, la participation et l'éducation à la culture en favorisant un meilleur environnement culturel au Québec.

Ce Conseil de la culture, chargé de conseiller le ministre et d'apporter des motivations à tous ses choix, reste dépendant de la valeur des personnes qui le formeront et de leur a-politisme. Mettez un semi-imbécile et tout devient paralysé. Mettez un imaginaire et un Jean Talon et immédiatement le Québec jouit d'un printemps culturel. Conservant un regard optimiste, nous ne pouvons plus retourner à *l'inertie d'hier*. Autant dans les sports que dans les arts, il y a quelque chose de radicalement neuf au Québec. Non seulement l'État est en état d'alerte mais il est en volonté de collaboration, comme le témoigne excellemment ce Livre vert. Cette volonté d'une politique positive ne peut que transparaître à travers tout le corps des fonctionnaires : un véritable service de la nation, un véritable stimulant à l'originalité et à l'affirmation de soi comme nation et comme Québec.

Dans le but d'activer les contributions privées, le mi-

nistère des Affaires culturelles étudie avec le ministère des Finances, la manière d'opérer un aménagement fiscal, soit dans une exemption d'impôts pour les dons culturels, soit dans une plus grande liberté dans les legs aux fins culturelles ou dans la formation de Fondations privées à finalités artistiques.

L'INSTITUT D'HISTOIRE

À part la création de Conseils régionaux de la culture, le Livre vert propose aussi la formation d'un *Institut d'histoire et de civilisation*. Sans se substituer aux universités, instituts, associations existantes, ce nouvel *Institut d'histoire et de civilisation* pourrait devenir le symbole et le guide d'une conscience collective (p. 217). Quelques dizaines de personnes, par des études stimulantes comme celles qui ont contribué à l'épanouissement du ministère des Affaires culturelles lui-même, chercheraient « cette synthèse permanente qui pourrait s'opérer entre l'histoire, la civilisation d'aujourd'hui et les ressources créatrices de la prospective et qui nous est plus qu'à quinconque nécessaire dans la recherche des orientations que doit prendre et assumer d'une façon cohérente une collectivité, surtout lorsqu'elle est fragile et menacée autant par l'appétit que suscite l'énormité de ses richesses et de son potentiel économique que par les limites de ses propres ressources humaines et la fragilité de ses frontières culturelles » (p. 217).

CONCLUSION

Voilà ce qu'est, dans son ensemble, le Livre vert. Jamais le gouvernement ne nous a remis un livre d'une telle candeur, d'un tel sérieux et aussi stimulant. Des spécialistes en chaque discipline pourront améliorer tel ou tel point, comme les bibliothécaires l'ont fait, mais la volonté de dialogue est si évidente, l'appel à la collaboration des citoyens est si ouvert, qu'il faut répondre aux vœux du ministre L'Allier.

Nulle œuvre n'est parfaite. Même rénové, le ministère maintiendra des contraintes, surtout celles qui regardent la qualité des œuvres et les limites des ressources disponi-

bles. Mais ce ministère, assez pauvre dans l'ensemble des ministères, veut se donner le luxe de s'appuyer sur l'opinion publique. Les mécontents pourront toujours interjeter appel au gouvernement fédéral mais, substantiellement et numériquement, il faut que le monde de la création culturelle trouve son point d'appui à Québec même.

Le ministère des Affaires culturelles est bien conscient que son rôle est unique en Amérique du Nord et essentiel pour développer une civilisation canadienne-française. Les menées centralisatrices du gouvernement fédéral, dans le seul domaine des communications, sont profondément révélatrices. Le gouvernement fédéral recherche beaucoup plus le pouvoir et la juridiction absolue que le service de la culture québécoise. Le ministère des Affaires culturelles du Québec prend le contre-pied. Nul doute qu'il deviendra de plus en plus *l'outil* indispensable à tout le courant culturel et civilisateur du Québec. Merci Monsieur L'Allier, de trouver le ton juste.



LA COLONISATION DE L'AFRIQUE RECOMMENCE

L'URSS est au faite de sa puissance.

Elle vient de dépasser les États-Unis en production d'acier : 159,000,000 contre 119,000,000 de tonnes. Elle a plus de missiles, plus de ci et de ça.

Elle n'a jamais abandonné son rêve de dominer le monde.

Elle vient de manquer son coup au Portugal où, en l'espace d'un an (1973-1974), elle avait multiplié par dix les officiels de ses consulats.

Elle vient aussi de perdre l'Égypte qui ne lui offre plus les mêmes facilités pour le ravitaillement de ses bateaux.

Mais elle vient de conquérir l'Angola. Elle pénètre par là au cœur de l'Afrique et tous les États voisins sont en danger.

Elle a cependant conquis l'Angola d'une drôle de manière. En effet, craignant de « blesser la détente » et de montrer son jeu trop ouvertement, elle a lancé 15,000 Cubains du côté des forces révolutionnaires marxisantes.

Que viennent faire les Cubains dans cette galère ? En quoi l'Angola peut bien les intéresser ?

Voilà ! Cuba est un pays en banqueroute. Ce serait la catastrophe si l'URSS n'y injectait un milliard, annuellement, comme subvention, prêt ou injection de capital. Incapable de payer cette dette par le sucre (retour à une monoculture dite esclavagiste), Cuba aurait accepté d'en défrayer le coût, effroyable pour un pays si limité en ressources naturelles, par l'envoi de 15,000 soldats pour les fins militaires et politiques de l'URSS en Afrique.

15,000 Cubains vont servir de mercenaires internationaux pour payer la dette et la sécurité des dirigeants cubains. Du sang cubain pour payer la dette envers l'URSS.

Grâce à ce marché, l'URSS possède de nouvelles colonies : après Cuba, c'est le tour de l'Angola. L'impérialisme est une denrée empoisonnée. Seule, maintenant, l'URSS a des colonies ou des satellites. La gauche marxiste n'est pas brillante.

BRUNSWICKVILLE • GRANT • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTREAL • OTTAWA • QUEBEC • TRENTON

385 rue Sherbrooke, Montréal 120, tél.: 644-2060

NOS ANNONCEURS

Nos annonceurs participent à la vie de la revue.
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurance vie

Fer

Avocats

Imprimeries

Banque

Pièces d'automobiles

Brasserie

Placements

Comptables

Quincaillerie



À VOTRE SERVICE
DANS LE
GROUPE
DE
POINTE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective
- Rentes viagères
- Revenu-épargne variable

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTREAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, tél.: 844-2050

AVOCATS

de Grandpré, Colas, Amyot,
Lesage, Deschênes & Godin.
Avocats
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria — Montréal H4Z 1C2
Téléphone : 878-4311

GUY BERTRAND &
CLÉMENT RICHARD, avocats
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec G1R 3X3
Téléphone : 692-3951

BANQUE

Vous vous sentirez chez vous chez nous.

Venez nous voir. Nous sommes tout près
et notre personnel vous accueillera avec le sourire.



banque provinciale

COMPTABLES

Desforges, Beaudry, Germain
& Associés

Comptables agréés

210 ouest, boul. Crémazie, suite 2
Montréal H2P 2S4 — Tél.: 388-5738

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

11580 est, boul. Henri-Bourassa
MONTRÉAL H1C 1C6 - 648-7445

IMPRIMERIES



388-5781 8125, rue Saint-Laurent

Montréal, Qué. H2P 2M1

IMPRIMERIE
JACQUES-CARTIER INC.

Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

8477, 8e ave, Mtl H1Z 2X2
729-1851

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1020, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl H1V 1J8
Tél.: 524-7541

ABONNEZ UN AMI

COMPLIMENTS DU

Mouvement National des Québécois

ET DES SOCIÉTÉS MEMBRES:

- SNQ ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
- SNQ CENTRE DU QUÉBEC
- SNQ CÔTE-NORD
- SNQ EST DU QUÉBEC
- SNQ DES HAUTES RIVIÈRES
- SNQ DU LANAUDIÈRE
- SSJB DE MONTRÉAL
- SNQ OUTAOUAIS-NORD
- SNQ RÉGION DE L'AMIANTE
- SNQ RÉGION DE LA CAPITALE
- SNQ DES LAURENTIDES
- SNQ SAGUENAY-LAC ST-JEAN
- SNQ RICHELIEU-YAMASKA
- SSJB DE ST-JEAN

LES AMIS DE LA REVUE

Hommage de
GUSTAVE BELLEFLEUR

BIJOUTERIE POMPONNETTE inc.

J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine
Montréal H2X 1L4 - 288-3628-29

BUFFET LOUIS QUINZE inc.

Banquets - mariages
7230, 19e avenue, Rosemont
Montréal H2A 2L5 - 376-8660

GERMAIN CANUEL, avocat

31 ouest, rue St-Jacques
suite 400
Montréal H2Y 1K9 - 842-9403

GABRIEL CHARRON

563, 45e avenue
LaSalle - 366-9116

NORMAND CHEVRIER

opticien d'ordonnances
lentilles cornéennes
537, rue Cherrier
Montréal - 845-2673
2033, De Salaberry
336-6459

Hommage de
JEAN-MARIE COSSETTE

GILLES-H. DESJARDINS

Case postale 40
Rapide-des-Joachims
Comté de Pontiac
K0J 2H0

Dr ALBAN JASMIN
7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

CLAUDE LACOSTE, C.G.A.
5325, rue Hubert Guertin
Saint-Hubert, Québec
Téléphone : 678-2947

LAINÉ PAUL GRENIER Enrg.
Spécialité : Laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8 - 388-9154

Jean-Hubert Maranda, avocat
325 est, boulevard St-Joseph
Montréal - 288-4254

Dr ROBERT MICHAUD
241 ouest, rue Fleury
Montréal H3L 1V2

LES AMIS DE LA REVUE

PHARMACIE LÉTOURNEAU

3828, boul. Décarie
Montréal - 484-7311

DOCTEUR FERNAND POIRIER

822 est, rue Sherbrooke, suite 400
Montréal 132 Lan-3000

PEINTURE BLAINVILLE ENRG.

1020, boul. Labelle
Blainville - 435-0248

George Mainville

HOMMAGE DE

ROBERT VACHON

Médecin

HOMMAGES D'UN AMI

HOMMAGES DE LA FÉDÉRATION DE MONTRÉAL

DES CAISSES DESJARDINS

1405 est, boul. Henri-Bourassa

Montréal H2C 1H1

382-7160

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION: JEAN GENEST

Rédaction et administration: 82 ouest, rue Sherbrooke Montréal,
H2X 1X3 ou Tél. de 3 à 6: 845-8533

Abonnement : \$15. par année. De soutien : \$20.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, PÉRIODEX, publié par la Centrale des Bibliothèques, et RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT: M. François-Albert Angers

VICE-PRÉSIDENTS: Madame Paul Normand
M. Charles Poirier

SECRÉTAIRE: M. Gérard Turcotte

TRÉSORIER: M. Yvan Sénécal

DIRECTEURS:

MM. René Chalout

Yvon Groulx

Richard Arès

Dominique Beaudin

Albert Rioux

Jean-Marc Léger

Jean Genest

Patrick Allen

M. et Mme Michel Brochu

Claude Trottier

Jean Mercier

Jean Marcel

Rosaire Morin

Jean-Marc Kirouac

Dr Pierre Dupuis

Léo Jacques

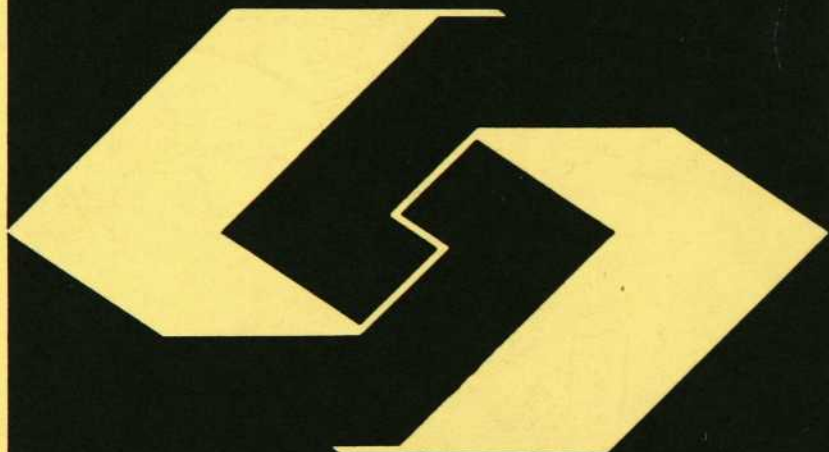
Dr Jacques Boulay

Charles Castonguay

Guy Bouthillier

La Solidarité

Compagnie d'assurance
sur la vie
Société s.c.r.l.
à Québec



Agences

Bas Saint-Laurent

106, rue St-Germain est
Rimouski

(418) 724-4131

Champlain

455, boul. Charest est
Québec

(418) 524-4185

Chomedey

407, boul. Curé Labelle
Chomedey

(514) 688-3832

Grand Portage

506, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup

(418) 862-6913

La Chaudière

660, boul. Renaud
Beauceville-Est

(418) 774-3387

L'Estrle

13, rue Wellington nord
Sherbrooke

(819) 569-5533

Maisonneuve

1030, rue Cherrier

Montréal

(514) 527-8978

Nord-Ouest

4, 1ère Avenue ouest

Amos

(819) 732-5268

Saguenay

23, rue Racine est
Chicoutimi

(418) 543-1531

Saint-François

383, rue Hériot
Drummondville

(819) 472-1151